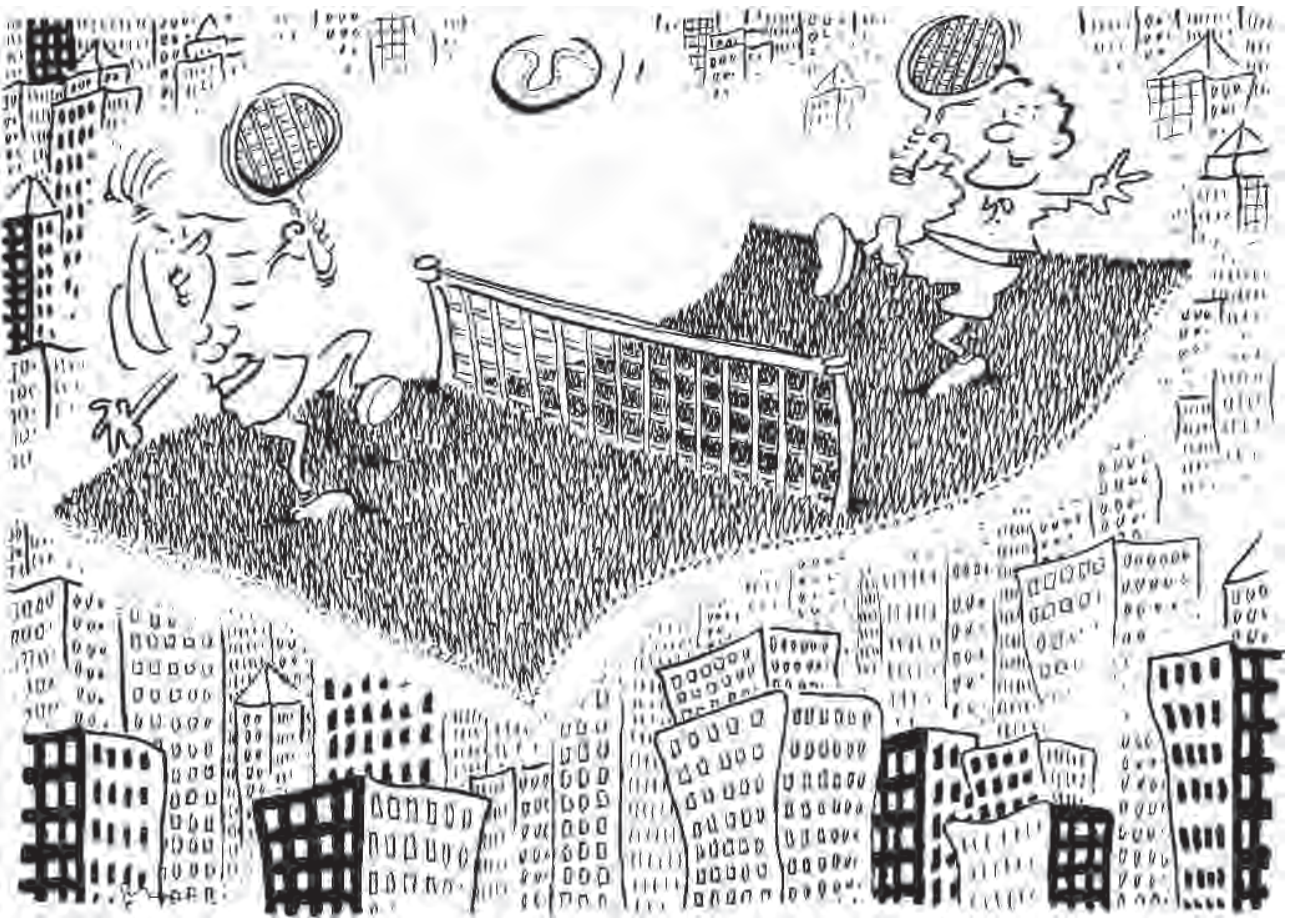




Givisiez



Vive le «Parc des sports»

**Message de printemps du Conseil communal
et convocation de l'Assemblée communale
du 26 mai 2014**

Sommaire

Message du Syndic	1
Convocation de l'Assemblée communale du 26 mai 2014	2
Bilans comparés aux 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012	3-4
Récapitulation des comptes 2013	5
Commentaires sur l'évolution du bilan et les comptes 2013	6-8
Comparaisons budgétaires	9-19
Cash flow	20
Rapport de l'organe de révision	21-22
Contrôle des investissements au 31 décembre 2013	23
Analyse de la fiscalité	24-25
Décompte final d'investissement et commentaires	26
Valorisation du PAD Chandolan	27
Raccordements et modifications des installations de chauffage suite au branchement à Givicad	28
Réfection du réseau d'eau potable à la rue Pierre-Yerly et à la route de la Faye	29
Modification des statuts de Coriolis Infrastructures	30-34
Givisiez vise le label «Cité de l'énergie»	35-36
Mise en place de zones 30 km/h - Priorité au respect !	37-38
Vie sportive, culturelle et sociale :	
Nos jeunes musiciens : la Concordia de demain	39
Au Bois d'mon Cœur	40
Les Ligues de santé	41
Le Cipret	42
Modification de la loi sur les substances explosives	43
Les pompiers s'engagent et engagent	44
Pro Senectute	45
La bibliothèque communale	46
Samaritains de Belfaux	47
Distribution de comprimés d'iode	48
Distribution d'eau potable de la commune de Givisiez	49

Dessins de Pécut : couverture 1, pages 7, 20, 29, 30 et 37
BD de Fanny Schwab, 15 ans : dernière de couverture

Message du Syndic



Chères citoyennes, chers citoyens,

Vous avez appris que le projet de fusion 2C2G «Englisbourg» ne se réalisera pas. En effet, la commune voisine de Granges-Paccot n'a pas souhaité adhérer à ce projet. Les raisons de ce refus ne sont pas si importantes. Ce genre de projet suscite en effet beaucoup d'émotions et ce sont souvent elles qui prévalent au moment de la décision. Contrairement à ce que d'aucuns prétendent – ne leur en déplaise – le non déposé dans les urnes démontre clairement qu'une fusion à plus grande échelle ne sera pas plus facile à obtenir.

Au nom du Conseil communal et du Comité de pilotage de ce projet, je tiens à remercier les citoyennes et citoyens de Givisiez pour la confiance accordée. Une grande majorité de notre commune a accepté cette proposition de fusion et cela est réjouissant. Cette acceptation vaut également pour les communes voisines de Corminboeuf et de Chésopelloz. Ce oui à notre projet constitue une belle récompense en regard des trois années de travail assidu pour lesquelles le Comité de pilotage dans son ensemble et les Exécutifs des quatre communes se sont investis, en vue de vous proposer une convention de fusion aboutie et cohérente.

Suite à cet échec – car il faut bien l'appeler ainsi – le Conseil communal s'accordera un temps de réflexion et analysera les différentes options qui s'offriront à notre commune afin que le travail effectué ne soit pas vain. Les collaborations mises en place depuis longtemps avec les communes voisines de Corminboeuf, Chésopelloz et Granges-Paccot seront bien entendues maintenues, voire étendues. Toutefois, les raisons qui nous ont incités à vous proposer cette fusion restent pleinement valables. Les exigences toujours plus complexes des services de l'Etat, la sécurité financière, la capacité d'investissement, le maintien de prestations de service de qualité, la maîtrise des dossiers techniques et un cadre de vie socialement agréable ne pourront être garantis sur le long terme que si nous trouvons les solutions pour y répondre.

Sur ce point, je tiens à vous rassurer. Le Conseil communal mettra tout en œuvre pour que des options valables vous soient présentées afin qu'il puisse tenir les promesses faites lors de la campagne 2C2G. Dans cette perspective, je vous souhaite, chères citoyennes, chers citoyens, un beau printemps et je vous donne rendez-vous à notre Assemblée communale du 26 mai 2014.

Georges Baechler, Syndic

Convocation de l'Assemblée communale du 26 mai 2014

Givisiez, le 20 mars 2014

Convocation

Les citoyennes et citoyens de Givisiez sont convoqués à l'Assemblée communale ordinaire qui aura lieu le **lundi 26 mai 2014 à 20h15** au Rural, route du Château-d'Affry 30.

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 19 décembre 2013 (ce pv ne sera pas lu : il peut être consulté au bureau communal ou sur le site www.givisiez.ch)
2. Comptes 2013
3. Budget d'investissements 2014 :
 - 3.1 Valorisation du PAD Chandolan
 - 3.2 Raccordement des installations de chauffage à Givicad
 - 3.3 Réfection du réseau d'eau potable à la rue Pierre-Yerly et à la route de la Faye
4. Modification des statuts de Coriolis Infrastructures
5. Divers

Au nom du Conseil communal

Le Syndic : Georges Baechler

Le secrétaire : Philippe Vorlet

Bilans comparés aux 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012

ACTIFS	31.12.2013	31.12.2012
Capitaux	2'256'953.90	1'375'934.68
Comptes de particuliers :		
- CC Etat de Fribourg	449'026.29	-13'690.71
Débiteurs impôts	1'432'300.99	1'335'364.54
Débiteurs administration et taxe au sac	480'072.00	265'223.60
Débiteurs eau	258'883.70	258'446.10
Débiteurs AFC (impôt anticipé)	14'164.55	17'931.28
Patrimoine financier :		
- Part à la recapitalisation du Manoir	440'000.00	240'000.00
- Propriété Résidence Le Manoir	200'000.00	200'000.00
- Domaine agricole de Toutvent	2'000'000.00	2'000'000.00
- Buvette du centre sportif	1.00	1.00
- Maison Cochard route de l'Epinay 2	290'000.00	300'000.00
- Acompte sur terrain de Corberayes	132'000.00	138'000.00
- Etudes d'aménagement du territoire	540'101.75	52'604.75
- La Chassotte	1'795'000.00	1'816'000.00
- Villa Perler route Château-d'Affry 20	447'500.00	450'000.00
- Espace La Faye	1'640'000.00	1'700'000.00
- Appartement PPE route de Jubindus 7	273'000.00	0.00
- Actions et parts sociales	2'122'750.00	2'122'750.00
Actifs transitoires :		
- Actifs transitoires divers	98'629.90	328'686.00
Patrimoine administratif :		
- Réseau routier et trottoirs	7'325'000.00	7'300'000.00
- Réseau d'eaux usées et STEP	2'595'000.00	2'900'000.00
- Installations sportives	410'000.00	430'000.00
- Réseau d'eau potable	780'000.00	825'000.00
- Endiguements	1.00	1.00
- Déchetterie	50'000.00	50'000.00
- Places de jeux	135'000.00	1.00
- Place des Osses	400'000.00	420'000.00
- Maison communale	660'000.00	690'000.00
- Le Rural	4'875'000.00	4'950'000.00

ACTIFS	31.12.2013	31.12.2012
- Centre scolaire (bâtiments 78 + 92)	1'420'000.00	1'530'000.00
- Local du feu	300'000.00	325'000.00
- Cimetière	90'000.00	0.00
- Infrastructures culturelles régionales	1.00	1.00
- Centre scolaire (bâtiment 2012)	2'810'000.00	2'900'000.00
- Véhicules et mobilier	50'000.00	50'000.00
- Stock de clips pour conteneurs	233.80	504.80

PASSIFS	31.12.2013	31.12.2012
Créanciers	1'136'549.71	820'038.57
Dettes	24'299'252.12	23'025'741.74
Fond Roland et Bianca Manigley	237'000.00	0.00
Provisions :		
Provision pour pertes sur débiteurs	500'000.00	500'000.00
Passifs transitoires :		
- Passifs transitoires divers	969'589.35	908'698.00
- Centre commercial Moncor SA	1'234'790.30	1'234'790.30
- Cautions pour clés prêtées	10'150.00	9'150.00
- Fortune du MCDI	40'444.78	7'401.13
Réserves :		
- Rachats PC : divers	282'400.00	282'400.00
- Rachats PC : Beauséjour Sud	472'350.00	472'350.00
- Renouvellement conduites eaux usées	100'000.00	75'000.00
- Fonds pour les manifestations locales	12'382.55	12'382.55
- Fonds pour une œuvre d'art	3'055.20	3'055.20
- Infrastructures culturelles régionales	250'000.00	250'000.00
- Entretien des immeubles	750'000.00	750'000.00
- Installations sportives	450'000.00	450'000.00
- Achats de terrains	750'000.00	750'000.00
- Entretien des endiguements	70'000.00	60'000.00
ENGAGEMENTS LOCAUX HORS BILAN :		
Cautionnements bancaires en faveur du Tennis-Club Givisiez	CHF 36'000.-	
du Manoir	CHF 240'000.-	
Fortune nette	5'202'655.87	5'346'751.55
TOTAL	36'770'619.88	34'957'759.04

RECAPITULATION DES COMPTES 2013

COMPTES 2013

BUDGET 2013

COMPTES 2012

Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration	1'841'923.60	225'176.95	1'806'920	207'900
1 Ordre public	378'703.00	26'292.50	395'635	7'000
2 Enseignement et formation	3'663'512.75	144'083.00	3'725'070	97'370
3 Culte, culture et loisirs	538'353.25	22'565.25	569'330	23'000
4 Santé	1'050'064.40	27'506.65	1'086'200	29'000
5 Affaires sociales	1'772'467.60	10'121.22	1'764'760	2'000
6 Transports et communications	1'469'807.08	150'699.10	1'420'210	131'100
7 Protection de l'environnement	1'920'807.40	1'681'332.55	1'988'535	1'742'570
8 Economie	47'745.03	0.00	47'920	0
9 Impôts, finances et immeubles	3'072'527.73	14'182'912.84	3'774'175	3'055'664.47
Amortissements obligatoires	791'170.00		790'275	689'905.00
Amortissements supplémentaires	32'703.90		9'585	1'823'828.40
Affectation aux réserves non obligatoires (ch.7)	35'000.00		250'000.00	35'000.00
Affectation aux réserves non obligatoires (ch.9)				1'300'000.00
Dissolution de réserves				44'254.00
				1'883'600.53
Résultat du compte de fonctionnement	-144'095.68		-294'445	44'572.43
Totaux	16'470'690.06	16'470'690.06	17'084'170	2'489'940
Investissements				
0 Administration				
1 Ordre public				
2 Enseignement et formation				
3 Culte, culture et loisirs	135'000.00		550'000	2'068'004.65
4 Santé	9'846.10		17'400	300'000.00
6 Transports et communications	248'339.25	124'000.00	380'000	12'934.10
7 Protection de l'environnement	845'540.00	372'855.45	1'070'000	231'259.05
9 Impôts, finances et immeubles	200'000.00		3'115'000	102'797.10
Report net au bilan		941'869.90		200'000.00
Totaux	1'438'725.35	1'438'725.35	5'132'400	4'817'400
			18'517'853.08	18'517'853.08
				119'429.90
				393'973.85
				2'401'591.15
			2'914'994.90	2'914'994.90

Commentaires sur l'évolution du bilan et les comptes 2013

Le compte de fonctionnement 2013 laisse apparaître un déficit de CHF 144'095.68, suite à l'enregistrement d'une diminution des recettes fiscales des personnes physiques de CHF 350'000, en regard des prévisions communiquées par le Service cantonal des contributions pour l'année 2012. De plus, ce résultat comprend des amortissements supplémentaires pour CHF 32'703.90.

Divers investissements ou participations votés par des Assemblées communales précédentes ont été activés au bilan en fonction des factures payées et de l'avancement des travaux, à savoir :

+ Agrandissement de l'Hôpital cantonal		9'846.10
+ Réseau routier et trottoirs		248'339.25
+ Réseau d'eaux usées		1'252.80
+ Réaménagement du cimetière		355'590.20
+ Aménagement des places de jeux		135'000.00
+ MEP Chandolan-Corberayes-Chassotte		254'302.70
+ Valorisation du PAD Chanteclair		234'394.30
+ Part à la recapitalisation Fondation du Manoir		200'000.00
Sub-total		1'438'725.35
- Participation de tiers réfection route Beauséjour		-124'000.00
- Participation de tiers réaménagement du cimetière		-260'962.20
- Recettes inscriptions concours PAD Chanteclair		-1'200.00
- Taxes de raccordement au réseau d'eau potable		-42'896.25
- Taxes de raccordement au réseau d'eaux usées		-67'797.00
Sub-total		941'869.90
Amortissements obligatoires :		
- Réseau d'eaux usées et stations d'épuration	-236'000.00	
- Bâtiment scolaire 1992	-110'000.00	
- Bâtiment scolaire 2012	-83'890.00	
- Aménagements routiers, trottoirs et places	-117'375.00	
- Autres bâtiments	-217'905.00	
- Centre sportif "Fin de Chandolan"	-20'000.00	
- Terrain de Corberayes	-6'000.00	-791'170.00
Amortissements supplémentaires :		
- Maison Cochard, route de l'Epinay 2	-5'595.00	
- Bâtiment scolaire 2012	-6'110.00	

- Réseau routier et trottoirs	-1'964.25	
- Places de jeux	-1.00	
- Réseau d'eaux usées et stations d'épuration	-2'455.80	
- Réseau d'eau potable	-2'103.75	
- Agrandissement Hôpital cantonal	-9'846.10	
- Cimetière	-4'628.00	-32'703.90
Report net au bilan		117'996.00



Au 31 décembre 2013, compte tenu des opérations mentionnées ci-avant, le patrimoine administratif et financier se monte à CHF 29'657'838.55 sans les actions et parts sociales. Les provisions et réserves figurant au bilan relatives aux pertes sur débiteurs (CHF 500'000), infrastructures culturelles régionales (CHF 250'000), entretien des immeubles (CHF 750'000), installations sportives (CHF 450'000) et pour achats de terrains (CHF 750'000), ne subissent aucune modification. Par contre, les réserves pour le renouvellement de conduites d'eaux usées ainsi que l'entretien des endiguements ont été augmentées respectivement de CHF 25'000 et de CHF 10'000, et atteignent la somme de CHF 100'000 pour les eaux usées et de CHF 70'000 pour l'endiguement à la clôture des comptes 2013. Les réserves diverses (CHF 770'187.75) sont prévues pour des financements futurs, en relation avec la protection civile (CHF 754'750) et divers fonds à buts déterminés (CHF 15'437.75).

Les provisions pour débiteurs impôts, relatives aux années antérieures à 2007 ainsi que celles des années 2007 à 2014 se montent à CHF 10'540'307.80, desquelles il y a lieu de déduire les acomptes versés (CHF 9'088'567.46), auxquelles il faut rajouter les prestations en capital (+ CHF 1'417.90) et déduire les rectificatifs des contributions immobilières (- CHF 20'857.25), d'où un solde débiteurs impôts ouvert au 31.12.2013 de CHF 1'432'300.99, en augmentation de CHF 96'936.45 en regard du bilan au 31.12.2012. Les autres débiteurs (CHF 753'120.25) englobent des factures d'eau (CHF 258'883.70), des taxes au sac (CHF 17'980.70), des décomptes administratifs (CHF 462'091.30) et de l'impôt anticipé à récupérer (CHF 14'164.55).

Les actifs transitoires (CHF 98'629.90) comprennent notamment diverses ristournes en relation avec la déchetterie (CHF 20'886.60), divers montants à recevoir concernant certains dossiers gérés par l'administration (CHF 45'082.60) ainsi que des montants à recevoir au 31 décembre 2013 relatifs à divers objets (CHF 32'660.70).

Les montants placés en actions et parts sociales (CHF 2'122'750), dont CHF 1'500'000 de parts sociales de la Société coopérative la Gaîté, n'enregistrent aucune modification en regard de l'an dernier.

Les créanciers (CHF 1'136'549.71) représentent les factures relatives à l'exercice 2013 (CHF 929'005.56), comprenant le solde 2013 de l'Association des cycles d'orientation de Sarine Campagne (CHF 198'699), majorées du décompte de perception des impôts de paroisse qui se monte à CHF 207'544.15.

Les passifs transitoires (CHF 969'589.35) se composent notamment de provisions pour l'entretien du patrimoine et l'acquisition de divers mobiliers, entretiens et équipements (CHF 176'098.85), de loyers facturés d'avance (CHF 319'020), dont le Manoir - rattrapage d'une année pour la CODEMS - pour CHF 190'000, de divers décomptes en relation avec le social (CHF 101'021), du décompte de la Justice de paix à Belfaux (CHF 44'447.60), d'escomptes et intérêts sur les décomptes d'impôts 2012 et 2013 (CHF 94'800), des honoraires relatifs à la gestion des permis de construire, du plan d'aménagement local et de la correction de la sortie Fribourg-Nord A12 (CHF 115'300), ainsi que divers montants en relation avec le bouclage des comptes 2013 (CHF 118'901.90).

Figurent dans les autres passifs transitoires la reprise conventionnelle de la route des Loisirs (CHF 1'234'790.30), un montant concernant le MCDI géré par l'administration communale pour le compte des inspecteurs scolaires (CHF 40'444.78) et les cautions perçues pour le prêt des clés (CHF 10'150).

Les dettes contractées auprès d'une compagnie d'assurances et d'établissements bancaires relatives au financement de diverses réalisations communales se montent à CHF 24'299'252.12, en augmentation de CHF 1'273'510.38 en regard de l'année précédente. Le taux moyen des intérêts (CHF 528'040.22) de la dette communale est de 2,17 %.

Nous trouvons également la donation de feu Roland et Bianca Manigley (CHF 237'000), qui ont cédé à la commune de Givisiez leurs biens immobiliers en demandant d'en affecter les produits en réduction des dépenses sociales.

Au 31 décembre 2013 les capitaux disponibles en caisse et sur les divers comptes postaux et bancaires, comprenant également le compte courant de l'Etat de Fribourg se montent CHF 2'705'980.19, en augmentation de CHF 1'343'736.22 par rapport à la situation au 31 décembre 2012.

Comparaisons budgétaires

Le Conseil communal se limite, d'une part, à donner le détail des différentes composantes de chaque rubrique et à expliquer, d'autre part, les principaux écarts par rapport au budget (1-28) :

	COMPTES 2013	BUDGET 2013	COMPTES 2012
0 ADMINISTRATION GENERALE	-1'616'746.65	-1'599'020	-1'509'434.09
Traitement, indemnités et frais du Conseil ¹⁾	-367'054.40	-352'000	-371'219.95
Commission financière, fiduciaire et scrutateurs	-24'539.70	-26'650	-24'556.40
Traitement du personnel administratif ²⁾	-649'036.95	-637'450	-554'510.85
Charges salariales nettes ²⁾	-307'642.20	-317'420	-265'016.05
Participation administration générale Agglo	-34'213.95	-39'170	-34'864.00
Imprimés et annonces	-39'426.95	-50'300	-54'449.05
Fournitures de bureau, ports et téléphones	-74'133.55	-80'300	-69'929.15
Réceptions et délégations	-10'124.85	-20'000	-17'023.59
Mobilier et machines de bureau, informatique ³⁾	-84'640.65	-50'000	-101'139.75
Audit de sécurité	0.00	-5'000	-8'262.00
Cotisations diverses	-4'503.40	-4'500	-4'839.25
Frais divers de fonctionnement	-35'441.95	-27'230	-19'202.70
Commission de perception impôt paroissial	13'172.50	10'000	14'835.65
Emoluments pour documents d'identité et divers	839.40	1'000	743.00

¹⁾ Les dépenses de cette rubrique sont supérieures au budget pour CHF 15'054.40. Les importants dossiers ouverts, tant au niveau communal qu'en ce qui concerne la région ont nécessité 32 séances de Conseil et plus de 4600 heures de vacations de la part des Conseillères et Conseillers communaux.

²⁾ La masse salariale (traitements et charges sociales) des rétributions communales est conforme au budget (CHF 956'679.15), suite à la répartition de certains salaires sur des rubriques faisant l'objet de répartitions intercommunales.

³⁾ L'organisation du système informatique, l'augmentation des besoins techniques ainsi que la maintenance, majorées du mobilier ont engendré des dépenses pour CHF 84'640.65, soit un dépassement de CHF 34'640.65 en regard du budget.

	COMPTES 2013	BUDGET 2013	COMPTES 2012
1 ORDRE PUBLIC	-352'410.50	-388'635	-371'101.60
Police locale	-125'496.30	-127'700	-122'829.15
Justice de paix	-41'002.40	-45'000	-41'400.00
Service du feu : ⁴¹			
- Solde sapeurs-pompiers/instructeurs	-62'857.15	-73'300	-65'218.30
- Equipements (./ subv. ECAB)	6'493.40	-13'000	-8'861.00
- Frais d'immeuble	-50'646.05	-49'390	-34'961.65
- Police des constructions AEAI	-4'920.20	-3'000	-2'492.30
- Entretien matériel et véhicules	-26'960.00	-20'000	-19'458.25
- Repas et collations	-4'551.20	-7'000	-6'763.15
- Frais divers de fonctionnement	-18'113.00	-20'900	-18'379.95
Militaire	314.10	-1'000	-1'200.00
Protection civile	-20'320.60	-23'345	-43'163.05
Protection de la population	-4'351.10	-5'000	-6'374.80

⁴¹ Les dépenses relatives à la défense incendie se montent à CHF 161'554.20 et sont inférieures au budget de CHF 25'035.80.

	COMPTES 2013	BUDGET 2013	COMPTES 2012
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	-3'519'429.75	-3'627'700	-3'544'995.05
Cycle obligatoire :			
- Ecole enfantine, part aux dépenses cant. ⁵¹	-292'318.15	-290'050	-268'998.00
- Ecole primaire, part aux dépenses cant. ⁵¹	-1'257'030.70	-1'260'140	-1'254'768.15
- Cycle d'orientation ⁵¹	-941'499.00	-990'335	-940'576.00
- Autres écoles ⁵¹	-73'390.95	-59'200	-64'244.05
- Fournitures scolaires ⁵¹	-57'132.65	-48'000	-50'927.75
- Frais extrascolaires ⁵¹	-70'787.15	-65'000	-99'847.65
Services auxiliaires et classes spéciales	-113'252.85	-122'350	-127'401.40
Ecoles spéciales pour handicapés	-401'062.65	-435'500	-417'676.25
Formation professionnelle	-80'878.30	-92'125	-85'746.25
Bourses d'études et d'apprentissages	-200.00	-2'000	0.00
Accueil extrascolaire ⁶¹	-131'819.20	-162'000	-153'206.60
Entretien des machines et du mobilier	-31'324.30	-24'000	-18'632.85
Transports scolaires de la Faye	-60'770.00	-68'000	-53'669.00
Administration scolaire	-7'963.85	-9'000	-9'301.10

⁵¹ Les dépenses de l'enseignement obligatoire (classes enfantines, primaires et secondaires) se montent à CHF 2'692'158.60 et sont inférieures au budget de CHF 20'566.40. Elles représentent le 16,27 % des dépenses ordinaires avant les écritures de boucllement.

⁶¹ L'accueil extrascolaire a entraîné des dépenses nettes de CHF 131'819.20, en diminution de CHF 30'180.80 par rapport au budget, suite à l'encaissement en 2013 des participations des parents pour un solde de 2012.

	COMPTES 2013	BUDGET 2013	COMPTES 2012
3 CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	-515'788.00	-546'330	-582'585.20
Bibliothèque communale	-57'050.70	-59'050	-56'339.70
Conservatoire, écoles de musique et de chant ⁷¹	-84'964.30	-70'850	-84'977.70
Participation à la culture régionale	-152'715.80	-154'430	-153'079.30
Parrainages divers	-1'303.00	-4'000	-1'799.00
Activités culturelles locales ⁸¹	-30'726.05	-21'500	-33'081.30
Participation à Radio FR	-2'500.00	-2'500	-2'500.00
Entretien et équipements du centre sportif	-71'021.15	-77'000	-107'842.20
Fête des sports à Chandolan	0.00	-2'500	-2'500.00
Participation au site sportif de St-Léonard	-25'000.00	-25'000	-25'000.00
Dons aux sociétés sportives ⁹¹	-30'367.35	-45'000	-41'180.50
Entretien des places de jeux	-25'295.15	-40'000	-39'635.30
Camps scolaires, colonies de vacances	-34'844.50	-44'500	-34'650.20

⁷¹ La participation communale aux charges du Conservatoire dépasse de CHF 14'114.30 les prévisions communiquées par l'Etat.

⁸¹ Les activités culturelles locales ont généré des dépenses pour CHF 30'726.05, en augmentation de CHF 9'226.05 en raison partiellement de l'octroi d'une subvention extraordinaire de CHF 5'000 en faveur de la Fondation Marcello (Adèle d'Affry).

⁹¹ Les subventions accordées aux sociétés sportives à titre d'aide pour le financement de leurs mouvements juniors se montent à CHF 30'367.35 et sont inférieures au budget de CHF 14'632.65.

	COMPTES 2013	BUDGET 2013	COMPTES 2012
4 SANTE ¹⁰¹	-1'022'557.75	-1'057'200	-1'029'600.95
Service d'Ambulance de la Sarine	-53'123.00	-58'270	-56'889.40
Soins spéciaux	-463'649.40	-429'100	-460'489.10
Homes pour personnes âgées	-275'974.55	-318'350	-275'596.15
Soins ambulatoires	-221'184.00	-242'480	-225'509.10
Services médical et dentaire scolaires	-8'626.80	-9'000	-11'117.20

¹⁰¹ Les dépenses de ce chapitre sont inférieures au budget de CHF 34'642.25, malgré une augmentation des charges liées aux soins spéciaux (+ CHF 34'549.40), grâce d'une part au résultat positif du Manoir et d'autre part aux soins ambulatoires (soins à domicile et indemnités forfaitaires), dont la charge est inférieure au budget de l'Etat pour CHF 21'296.

	COMPTES 2013	BUDGET 2013	COMPTES 2012
5 AFFAIRES SOCIALES ¹¹	-1'762'346.38	-1'762'760	-1'689'475.90
Structures d'accueil de la petite enfance ¹²	-458'947.50	-445'000	-466'921.45
Institutions pour handicapés	-681'600.10	-702'600	-677'724.15
Part à l'aide sociale cantonale et régionale ¹²	-435'431.80	-393'340	-368'839.80
Contributions diverses	-109'964.70	-113'820	-112'554.50
Assistance locale ¹³	-31'368.70	-53'500	-31'596.60
Animation locale	-49'000.60	-55'000	-57'400.20
Part aux cotisations arriérées maladie et AVS	-4'616.50	500	25'560.80
Leg du Fond Roland et Bianca Manigley ¹⁴	8'583.52	0	0.00

^{11|} Les dépenses de ce poste représentent le 10,65 % du total des dépenses communales, avant amortissements extraordinaires et affectations aux réserves, et sont conformes aux prévisions budgétaires.

^{12|} Les sommes affectées à l'aide sociale cantonale et régionale ascendent à CHF 435'431.80 et sont en augmentation de CHF 66'592 en regard de l'an dernier. Le montant alloué aux structures d'accueil de la petite enfance se monte à CHF 458'947.50.

^{13|} Les dépenses relatives à l'assistance locale (CHF 31'368.70) correspondent à celles de l'an dernier et sont inférieures au budget de CHF 22'131.30.

^{14|} Nous trouvons pour la première fois le produit du leg Roland et Bianca Manigley (CHF 8'583.52), qui est porté en diminution des dépenses sociales communales selon le vœu des donateurs.

	COMPTES 2013	BUDGET 2013	COMPTES 2012
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	-1'319'107.98	-1'289'110	-1'343'914.09
Routes	-774'907.78	-711'350	-740'317.19
- Traitement du personnel édilitaire ^{15]}	-273'554.20	-268'550	-235'504.50
- Entretien du réseau routier ^{15]}	-270'137.78	-231'750	-298'645.74
- Entretien hivernal ^{15]}	-73'865.20	-40'000	-48'741.40
- Consommation éclairage public ^{15]}	-67'374.05	-80'000	-77'568.20
- Etudes d'aménagements routiers ^{15]}	-10'697.80	-15'000	-8'914.75
- Installation d'abris-bus	0.00	0	-1'550.00
- Frais de véhicules et machines	-39'117.25	-41'300	-39'136.95
- Achats de machines et de matériel	-28'845.95	-23'000	-19'140.80
- Frais de télécommunications	-3'067.95	-3'500	-2'867.25
- Location d'espaces pour l'édilité	-10'497.60	-10'500	-10'497.60
- Redevance de la SGA	2'250.00	2'250	2'250.00
Transports publics	-544'200.20	-577'760	-603'596.90
- Part au trafic régional	-183'695.70	-219'030	-182'116.90
- Participation à l'Agglo Mobilité	-312'034.50	-305'530	-361'344.00
- Subvention des abonnements	-40'645.00	-47'000	-44'396.00
- Cartes journalières "Communes" ^{16]}	-7'825.00	-6'200	-15'740.00

^{15]} Les dépenses relatives à l'entretien des routes et trottoirs, du déneigement, de l'éclairage public ainsi que diverses études d'aménagements routiers se montent à CHF 695'629.03 et dépassent le budget de CHF 60'329.03.

^{16]} Le déficit de la vente des huit cartes journalières CFF se monte à CHF 7'825 et est légèrement supérieur au budget pour CHF 1'625.

	COMPTES 2013	BUDGET 2013	COMPTES 2012
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	-274'474.85	-245'965	-169'269.35
Eau potable (déficit 2013 CHF 18'452.10 / taux de couverture 94,87 %) ¹⁷			
- Traitement de la préposée	-1'564.55	-4'000	-1'637.65
- Achats d'eau au Consortium	-135'931.05	-145'000	-138'495.10
- Participation au déficit du Consortium	-21'361.40	-34'720	-34'979.50
- Entretien du réseau	-79'960.40	-46'135	-60'778.25
- Gestion technique du réseau (SI Fribourg)	-18'626.20	-21'500	-18'129.10
- Intérêts sur le capital investi	-100'000.00	-100'000	-100'000.00
- Participation aux frais d'administration	-2'150.00	0	-2'150.00
- Produit des ventes et de la taxe fixe	341'141.50	344'380	355'164.20
Eaux usées (déficit 2013 CHF 31'977.50 / taux de couverture 95,43 %) ¹⁸			
- Traitement de la préposée	-1'564.40	0	-1'637.70
- Entretien du réseau des canalisations	-28'164.25	-30'150	-29'932.70
- Honoraires et mise à jour du cadastre PGEE	-4'919.95	-5'000	-2'120.00
- Frais d'exploitation des STEP	-179'878.70	-187'000	-172'573.70
- TVA	-21'309.40	-20'500	-27'058.25
- Affectation réserve renouvellement conduites	-25'000.00	-9'585	-25'000.00
- Intérêts sur le capital investi	-200'000.00	-200'000	-200'000.00
- Amortissements obligatoires	-236'000.00	-236'000	-236'000.00
- Participation aux frais d'administration	-2'150.00	0	-2'150.00
- Produit de la taxe d'épuration	667'009.20	688'235	691'734.00
Déchets (déficit 2013 CHF 45'787.90 / taux de couverture 93,21 %) ¹⁹			
- Frais de la déchetterie	-125'746.80	-153'340	-132'480.50
- Ramassage et traitement des déchets	-198'609.05	-193'000	-191'564.45
- Produit net de la taxe et des sacs d'ordures	278'567.95	287'350	269'886.70
Divers			
- Cimetière	-8'029.30	-14'950	-18'342.90
- Endiguements ²⁰	-38'666.95	-25'000	-35'738.30
- Protection de la nature	-1'200.00	-4'600	-6'643.75
- Aménagement du territoire	-122'440.85	-123'500	-38'962.40
- Part à l'Agglo Aménagement régional	-7'920.25	-11'950	-9'680.00

^{17|} Le résultat de ce chapitre accuse un déficit de CHF 18'452.10 et atteint un taux de couverture des frais de 94,87 %, suite à des charges d'entretien du réseau plus importantes que prévues (+ CHF 33'825.40).

¹⁸⁾ Les charges de cette rubrique dépassent le budget de CHF 31'977.50, suite à la baisse des recettes liées à l'épuration (- CHF 21'225.80) et l'affectation de CHF 25'000 à la réserve pour le renouvellement des canalisations. Dès lors, le taux de couverture se monte à 95,43 % des frais.

¹⁹⁾ L'excellente gestion de la déchetterie et la maîtrise de l'élimination des déchets ménagers et encombrants ont permis d'atteindre un taux de couverture des frais de 93,21 %, malgré la baisse du produit de la taxe et des sacs d'ordures (- CHF 8'782.05). Il y a lieu de relever que le résultat de ce chapitre est de CHF 13'202.10 inférieur aux prévisions budgétaires.

²⁰⁾ Le dépassement de ce poste résulte de la comptabilisation d'une provision de CHF 10'000 pour l'entretien futur des endiguements, suite à une nouvelle orientation des prestataires.

	COMPTES 2013	BUDGET 2013	COMPTES 2012
8 ECONOMIE	-47'745.03	-47'920.00	-44'254.00
Part à la Corporation forestière de la Sonnaz	-9'739.00	-10'130	-9'362.00
Part à la promotion touristique de l'Agglo	-24'584.00	-24'580	-24'800.00
Part à la promotion économique de l'Agglo	-9'498.25	-13'210	-10'092.00
Energie ²¹⁾	-3'923.78	0	0.00

²¹⁾ Cette nouvelle rubrique provient de la décision du Conseil communal d'obtenir le label «Cité de l'énergie» et ainsi, à l'avenir, de pouvoir encourager les énergies renouvelables et réduire les dépenses énergétiques.

	COMPTES 2013	BUDGET 2013	COMPTES 2012
9 IMPOTS, FINANCES ET IMMEUBLES	10'286'511.21	10'270'195	10'329'202.66
Impôts	12'391'063.57	12'131'150	13'133'029.25
- Revenu/fortune des personnes physiques ²²	6'308'745.40	6'640'000	6'555'072.30
- Bénéfice/capital des personnes morales ²²	2'750'000.00	2'700'000	2'675'000.00
- Contributions immobilières ²²	2'150'975.00	2'135'000	2'236'154.90
- Prestations en capital ²²	95'884.75	100'000	141'670.35
- Impôt spécial sur les immeubles	0.00	0	5.55
- Impôts sur gains immobiliers et mutations ²³	378'812.95	165'000	597'486.45
- Impôts et taxes diverses	18'307.15	14'850	23'254.00
- Impôt sur les véhicules à moteur	374'047.90	373'800	367'518.50
- Impôts sur les divertissements ²⁵	102'201.40	94'500	126'090.30
- Soldes fiscaux des années précédentes ²²	286'035.45	0	414'795.05
- Frais de poursuites et abandons d'impôts ²⁴	-33'928.23	-47'000	-6'078.75
- Intérêts rémunérateurs et moratoires ²⁴	-40'018.20	-45'000	2'060.60
Péréquation financière	-1'037'310.00	-1'037'300	-1'135'564.00
- Contribution à la péréquation des ressources	-1'160'202.00	-1'160'200	-1'260'554.00
- Attribution à la péréquation des besoins	122'892.00	122'900	124'990.00
Finances	-636'261.46	-688'025	-571'590.21
- Intérêts sur dettes ²⁶	-150'464.97	-209'220	-190'815.95
- Part aux frais financiers de l'Agglo	1'042.50	-700	-752.00
- Réaménagement du Chalet de Forum FR	0.00	0	-5'000.00
- Amortissements obligatoires et locations fin.	-522'170.00	-521'275	-420'905.00
- Intérêts et frais des capitaux	39'252.91	47'100	49'804.64
- Honoraires et frais de gestion	-3'921.90	-3'930	-3'921.90

Immeubles ²⁷⁾	-430'308.25	-468'290	-421'031.28
- Commission de bâtisse	-640.00	-5'000	-2'227.50
- Traitement du personnel de conciergerie	-259'776.35	-252'050	-252'616.45
- Loyers du domaine communal	68'357.15	40'940	63'721.50
- Loyers des logements, de la Faye et du Rural	225'769.95	213'240	214'490.00
- Loyer du Manoir	190'000.00	190'000	190'000.00
- Loyers des centres sportif et scolaire	60'100.00	61'000	60'550.00
- Loyers payés à des tiers	-51'000.00	-51'000	-60'600.00
- Assurances, énergies et matériel de nettoyage	-213'962.78	-226'475	-207'169.30
- Honoraires pour études diverses	-400.00	-5'000	-14'900.00
- Entretien des bâtiments	-258'453.45	-241'800	-233'193.09
- Contrats et abonnements d'entretien	-35'819.70	-37'180	-34'268.54
- Frais de cadastre et du Registre Foncier	-2'958.25	-5'000	-1'505.60
- Equipements de locaux	-72'960.05	-58'950	-37'454.05
- Attribution Fond Manigley au chapitre social	-8'583.52	0	0.00
- Décompte de la propriété de La Chassotte	-69'981.25	-91'015	-105'858.25
Postes non ventilables	-672.65	332'660	-675'641.10
- Participation études et frais pour fusions diverses ²⁸⁾	-73'142.75	-20'000	-35'322.70
- Participation de l'Etat 2 ^{ème} année école enfantine	135'174.00	132'660	132'660.70
- Participation Au Bois de mon Cœur	-30'000.00	-30'000	0.00
- Indemnité pour reprise de l'HFR par l'Etat	0.00	0	849.30
- Amortissements supplémentaires	-32'703.90	0	-523'828.40
- Dissolution réserve pour entretien immeubles ²⁷⁾	0.00	250'000	0.00
- Réserve pour achat de terrains	0.00	0	-250'000.00
Résultat de l'exercice	-144'095.68	-294'445	44'572.43

²² Les impôts ordinaires et les contributions immobilières perçus en 2013, ainsi que le malus d'impôts des années précédentes enregistrent les variations suivantes en regard du budget, soit :

Personnes physiques	-684'948.85
Personnes morales	689'729.70
Contributions immobilières	15'975.00
Total	20'755.85

Cette variation négative de CHF 555'266.40 en regard des comptes de l'an dernier résulte de l'application à la lettre des directives du Service cantonal des contributions avalisées par la majorité du Conseil communal et la commission financière. Les perspectives 2013, sur la base des déclarations reçues à la fin mars 2014 laissent présager une baisse d'environ 8 % du produit de l'impôt sur les personnes physiques en regard des prévisions budgétaires.

²³ Ces impôts spéciaux concernent les mutations immobilières et indiquent un bonus de CHF 213'812.95 par rapport au budget.

²⁴ Ces postes réalisent une économie de CHF 18'053.57 en regard des estimations, qui provient d'une part de la bonne gestion des débiteurs impôts (+ CHF 13'071.77) et d'autre part de la provision pour intérêts rémunérateurs (+ CHF 4'981.80).

²⁵ Le bonus sur les impôts de divertissements (+ CHF 7'701.40) provient essentiellement d'une recette supérieure à celle estimée pour les lotos.

²⁶ Le renouvellement de certains emprunts à des taux intéressants et l'utilisation des capitaux disponibles expliquent l'évolution favorable de ce poste (- CHF 58'755.03).

²⁷ La gestion du patrimoine immobilier laisse apparaître un bonus de CHF 37'981.75 en regard des prévisions. En outre, le Conseil communal a renoncé à dissoudre la réserve pour l'entretien des immeubles de CHF 250'000 prévue au budget.

²⁸ Le sondage 2C2G, le concours du nom ainsi que les honoraires des mandataires qui ont collaboré au plan de fusion ascendent au 31 décembre 2013 à CHF 73'142.75 et dépassent le budget de CHF 53'142.75.

Cash flow

Le cash flow de l'exercice 2013, où l'on mesure la capacité financière de la commune, s'élève, avant la prise en charge de provisions à buts déterminés, à CHF 714'778.22, alors que le budget prévoyait un cash flow de CHF 255'415.

DETAIL DU CASH FLOW	COMPTES 2013	BUDGET 2013
Résultat	-144'095.68	-294'445
Amortissements obligatoires	791'170.00	790'275
Amortissements supplémentaires (nets après dissolution réserves)	32'703.90	0
Affectation à la réserve pour renouvellement conduites E.U.	25'000.00	9'585
Affectation à la réserve pour entretien d'endiguements	10'000.00	0
Dissolution de réserve pour entretien des immeubles	0.00	-250'000
Totaux	714'778.22	255'415

Pour mémoire, le cash flow des années précédentes s'élevait à :

1998	1'095'979	2003	2'170'258	2008	4'103'185
1999	1'445'926	2004	2'994'349	2009	1'407'970
2000	1'576'741	2005	2'116'531	2010	1'175'637
2001	1'885'659	2006	1'926'219	2011	1'935'223
2002	2'404'762	2007	1'239'425	2012	1'560'155



Rapport de l'organe de révision



Multifiduciaire Fribourg SA
www.multifiduciaire-fribourg.ch

Fribourg
Rue Faucigny 5 | Case postale 240 | CH-1705 Fribourg
Tel. 026 425 53 33 | Fax 026 425 53 39

Bulle
Rue de l'Europe 17 | CH-1630 Bulle
Tel. 026 913 01 60 | Fax 026 913 01 69

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION AU CONSEIL COMMUNAL ET À LA COMMISSION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE DE GIVISIEZ

En notre qualité d'organe de révision et selon les art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo), nous avons effectué l'audit des comptes annuels (compte de fonctionnement, compte des investissements, bilan et annexe du bilan) de la Commune de Givisiez pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément aux prescriptions légales de l'art. 98a et 98d de la loi sur les communes (LCo).

Responsabilité du Conseil communal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales de l'art. 95 de la loi sur les communes (LCo) incombe au Conseil communal. Le Conseil communal est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales de l'art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo) et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte, le cas échéant, le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité ni sur l'existence de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.



 Multifiduciaire Fribourg SA | Espace pour la signature ASB

Opinion d'audit


Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis clôturant avec un total du bilan de CHF 36'770'619.88 et un excédent de charges de CHF 144'095.68.



Marc BAUDIN
Expert-réviseur agréé
"Réviseur responsable"

Multifiduciaire Fribourg SA



Christophe WERRO
Expert-réviseur agréé

Fribourg, le 2 avril 2014
C.WERRO/EN/cjf/C.GIV/2013

Annexe : Comptes annuels (comptes de fonctionnement, comptes d'investissements, bilan, annexe)

COMMUNE DE GIVISIEZ : Contrôle des investissements au 31.12.2013

Comptes	Objets	Déclisjons	Crédits	%	Emprunts accordés	Utilisés avant 2013	Utilisés en 2013	Encore disponibles	Décompte final
70.501.8	Adduction d'eau du PQ CIG 2	14.04.1994	943'217.00			763'217.00		180'000.00	
30.522.0	Infrastructures culturelles régionales	22.05.2000 07.05.2003 14.12.2005	45'000.00 D 202'500.00 D 1'065'000.00 D	- - -		1'082'444.70		230'055.30	
94209.500.00	Achat terrain Corberayes art. 97 RF	26.05.2009	2'550'000.00 E+R	4%	1'500'000.00	1'200'000.00		1'350'000.00	
62.501.19 / 62.669.00	Modification luminaires d'éclairage public	15.12.2010	350'000.00 E	15%	350'000.00	14'897.50		335'102.50	
940.525.3	Recapitalisation Fondation du Manoir (Terrasses)	14.12.2011	500'000.00 D	-		240'000.00	200'000.00	60'000.00	
30.522.1	Participation au projet Werkhof-Frima	23.05.2012	50'000.00 D	-				50'000.00	
62.501.20	Aménagement quartiers zones 30 km / h	23.05.2012	300'000.00 E	4%	300'000.00	32'660.00	24'145.05	243'204.95	
79.500.01	Etudes aménag. Chandolan-Corberayes-Chassotte	23.05.2012	250'000.00 D	-		52'604.75	254'302.70		-56'907.45
35.501.00 741.503.00 / 741.662.00 / 741.669.00	Aménagement place de jeux la Faye Est	20.12.2012	250'000.00 D	-			135'000.00	115'000.00	
79.501.01 / 79.600.00	Réaménagement du cimetière	20.12.2012	90'000.00 D	-			94'628.00	-4'628.00	
71.501.09	Valorisation du PAD Chanteclair	21.05.2013	300'000.00 E	4%			233'194.30	66'805.70	
62.501.22 / 62.611.4	Mise en séparatif Place de-Boccard	21.05.2013	70'000.00 D	-			1'252.80	68'747.20	
14.506.0 / 14.661.0	Réfection route privée de Beausejour	21.05.2013	150'000.00 D	-			100'194.20	49'805.80	
94200.509.00	Renouvellement Jeep du Service du feu	19.12.2013	51'000.00 D	-				51'000.00	
71.501.08	Taxe de raccordement Givcad	19.12.2013	540'000.00 E	5%				540'000.00	
	Mise en séparatif route Chassotte - route Tacconnets	19.12.2013	150'000.00 E	4%				150'000.00	
	Totaux (à titre indicatif)		7'856'717.00			3'385'813.95	1'042'717.05	3'485'093.45	-56'907.45

Légende des financements votés en assemblée :

E = emprunt

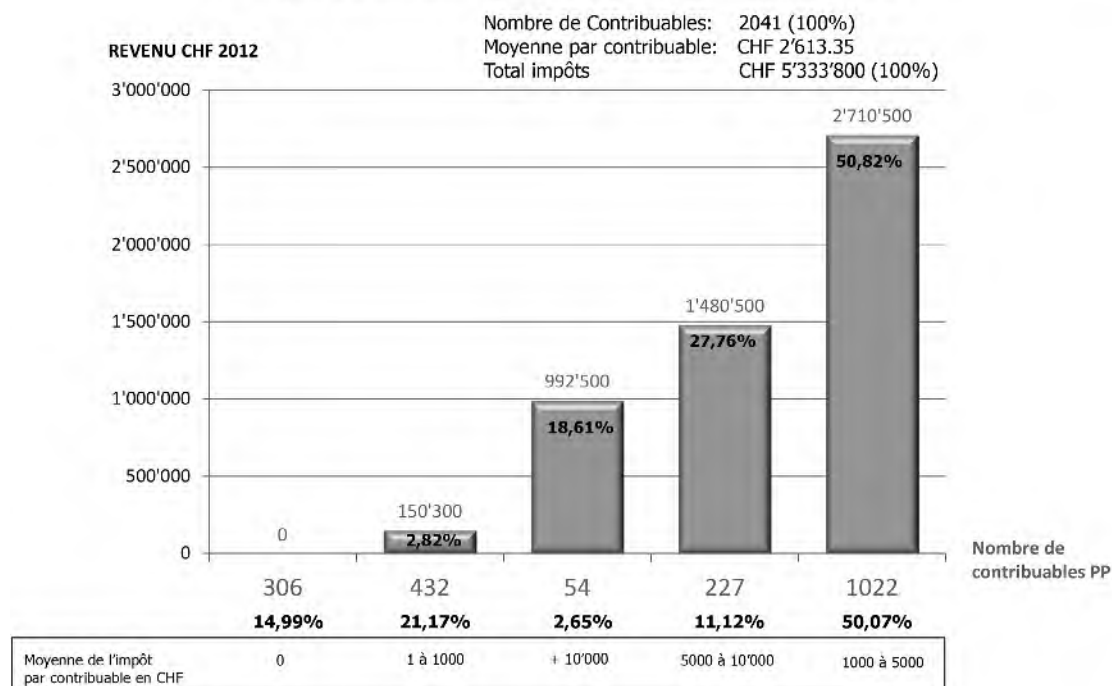
D = capitaux disponibles et réserves

R = dissolution de réserve

Analyse de la fiscalité

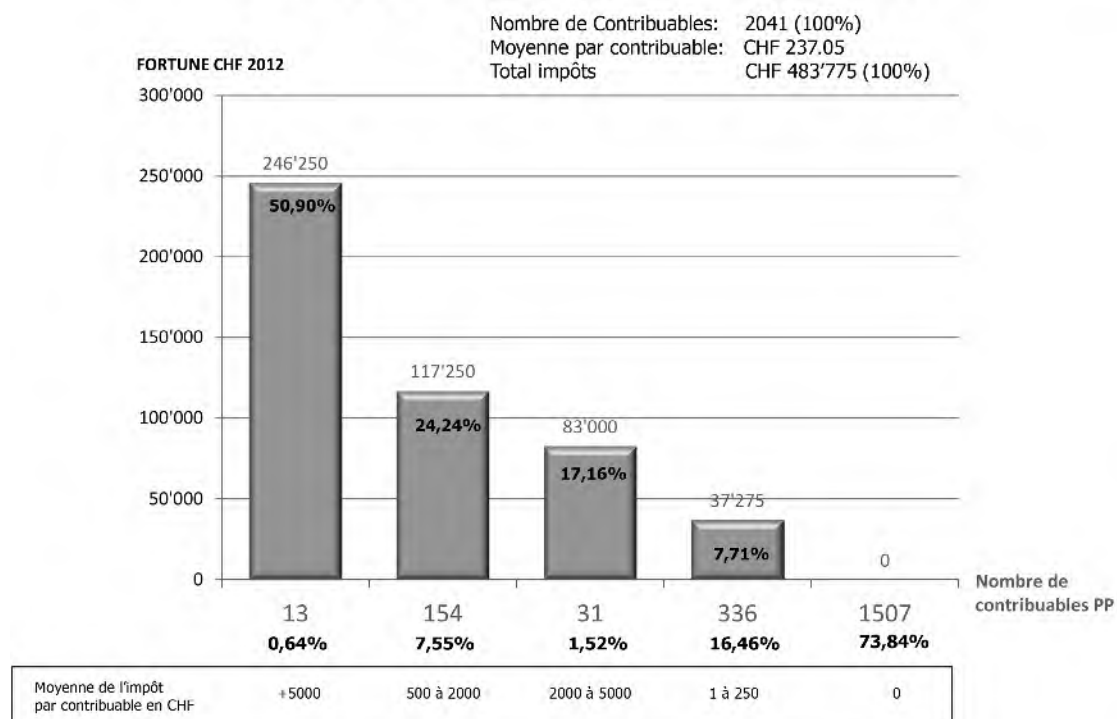
REVENUS

Analyse de la fiscalité des personnes physiques



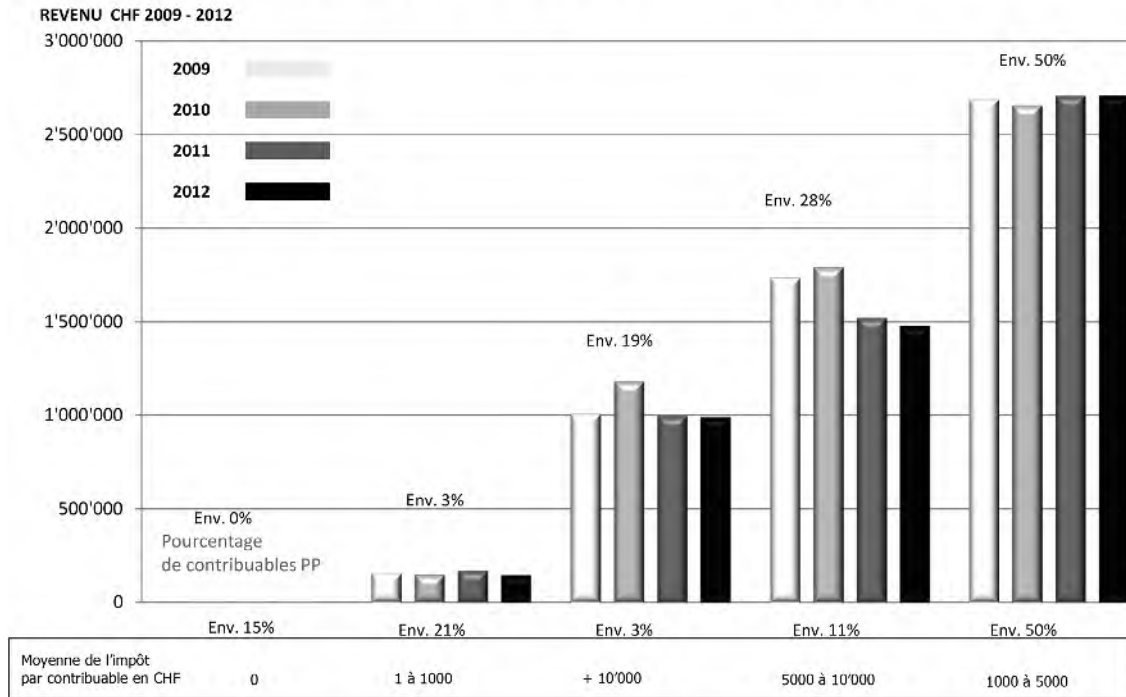
FORTUNE

Analyse de la fiscalité des personnes physiques



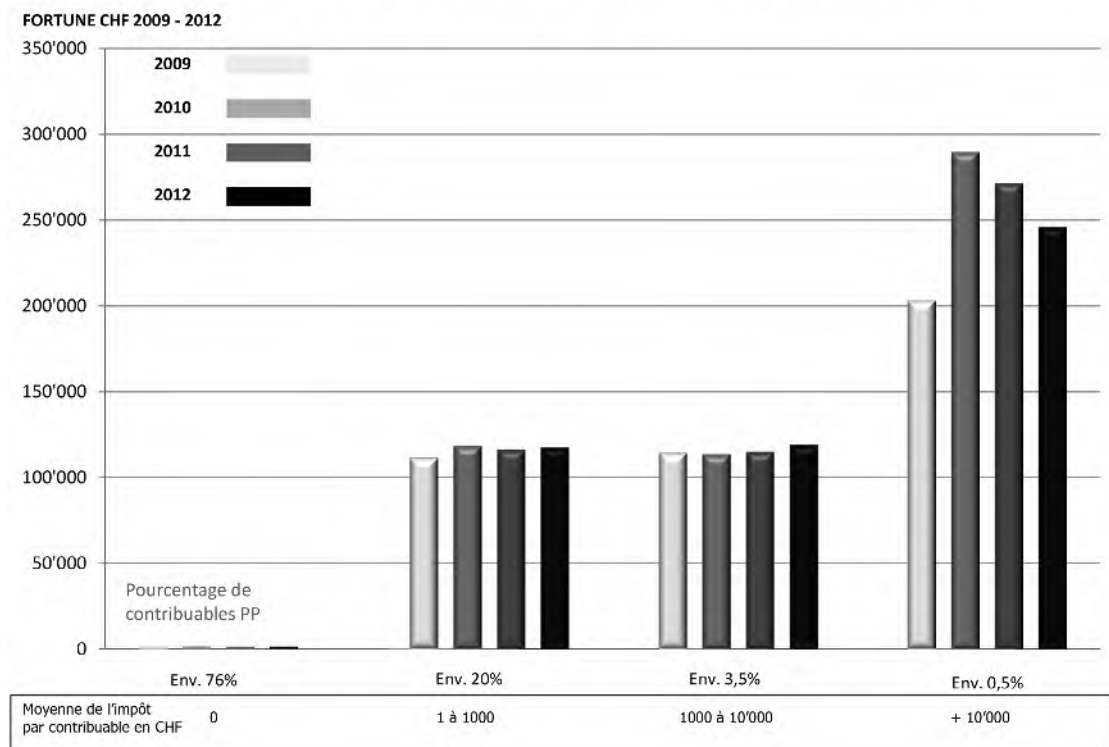
REVENUS

Analyse de la fiscalité des personnes physiques



FORTUNE

Analyse de la fiscalité des personnes physiques



Décompte final d'investissement et commentaires

Mandats d'études parallèles pour l'aménagement du secteur Chandolan-Corberayes-La Chassotte

Le Message de printemps 2012 expliquait la situation stratégique du secteur Chandolan-Corberayes-La Chassotte et la volonté du Conseil communal de lancer un concours d'urbanisme sous la forme de mandats d'études parallèles en vue de l'établissement d'un «masterplan». Un crédit de CHF 250'000, voté par l'Assemblée communale du 23 mai 2012, devait permettre de financer cette planification.

Dans le cadre de la procédure sélective, le collège d'experts avait initialement prévu de choisir six équipes pluridisciplinaires pour le premier tour et seulement trois pour le second tour. La grande qualité des dossiers de candidature déposés incita toutefois le collège d'experts à augmenter le nombre d'équipes à huit, dans le but d'élargir au maximum l'éventail des possibilités urbanistiques sur le site. Après analyse et au vu des excellentes propositions transmises, une quatrième équipe fut retenue pour le second tour. Il est à relever que cette quatrième équipe - le bureau d'architectes Privileggio-Secchi - a, au final, présenté le projet retenu comme base de planification future pour le secteur. Ces éléments expliquent le dépassement de crédit de CHF 56'907.45.

Le Conseil communal a bouclé ce crédit d'investissement avec les comptes 2013, selon le décompte suivant :

Organisation du concours	CHF	56'177.90
Rémunération des équipes de mandataires	CHF	220'000.00
Frais (maquettes, experts)	CHF	28'710.75
Exposition publique et divers	CHF	2'018.80
Coût total	CHF	306'907.45
<hr/>		
- Crédit voté par l'Assemblée communale du 23.5.2012	CHF	-250'000.00
<hr/>		
Dépassement de crédit	CHF	56'907.45

Cet investissement grève comme suit les comptes des années précédentes :

2012	CHF	52'604.75
2013	CHF	254'302.70
<hr/>		
	CHF	306'907.45

Valorisation du PAD Chandolan

Le PAD a pour but de proposer une solution urbanistique et architecturale de qualité, de prévoir les installations et équipements communs et d'assurer une bonne insertion spatiale dans un site donné. Il permet également de coordonner les constructions et aménagements de manière échelonnée dans le temps en vue de réaliser la solution urbanistique choisie.

Il fixe de façon détaillée et/ou complémentaire les droits et les obligations des propriétaires et des autorités (extrait des Directives de la DAEC).

Ce Plan d'aménagement de détail (PAD) fait partie d'un ensemble qui englobe également Corberayes et La Chassotte pour former le secteur qui fut l'objet des mandats d'études parallèles (MEP) Chandolan - Corberayes - La Chassotte, rendu public l'année passée. Ce périmètre constitue le territoire d'extension de la commune de Givisiez. Situé au cœur de l'Agglomération, il est en interaction avec les communes voisines. Cette situation stratégique du lieu exige de penser le site à l'échelle de l'Agglomération, en relation avec les secteurs adjacents.

La zone n'étant actuellement pas homogène dans son affectation territoriale, une partie devra attendre le PA3 de l'Agglomération pour être affectée à une zone d'urbanisation.

Lors de la sélection du lauréat pour le MEP précité, la possibilité de réaliser des PAD séparés fut évoquée afin de permettre l'utilisation des zones déjà constructibles en cas de nécessité. Or ce cas de figure est d'actualité : le Tennis Club de Givisiez, situé sur un terrain communal et au bénéfice d'un droit de superficie échu en décembre 2013, prévoit une extension de ses infrastructures (courts et installations annexes) pour répondre à l'évolution réjouissante de ses activités.

D'autres affectations sportives ont été évoquées récemment dans le cadre du Parc des sports de Chandolan. Ceci incite le Conseil communal à mettre en œuvre un PAD partiel couvrant la zone sportive afin de définir les options et les possibilités offertes sur ces terrains pour une implantation des différentes activités, en totale harmonie avec le MEP global approuvé en 2013.

Ce PAD partiel sera réalisé par le Bureau d'architecture milanais Privileggio-Secchi, lauréat du concours du MEP 2013, afin d'en garantir la cohérence et l'intégration dans la zone. L'offre prévoit notamment une étude de faisabilité, des lignes-guide pour la planification ainsi que l'élaboration de directives masterplan. Elle prévoit également une réflexion commune menée avec les acteurs concernés (Commune, sociétés sportives et propriétaires, notamment) sous la forme de deux ateliers de travail, tenus en mai et juin prochains.

Une fois le PAD défini et approuvé par les Autorités cantonales, les différentes réalisations feront l'objet d'études approfondies et seront soumises au vote des citoyennes et des citoyens.

Le Conseil communal sollicite de l'Assemblée communale du 26 mai 2014 un crédit de **CHF 200'000**, à répartir à égalité sur les exercices 2014 et 2015, pour les actes préparatoires à la valorisation du PAD Chandolan, montant à financer par un emprunt.

Cet emprunt induira un intérêt de 2,5% (CHF 5'000) et un amortissement de 4% (CHF 8'000), soit une charge annuelle totale de CHF 13'000 pour les comptes de fonctionnement.

Raccordements et modifications des installations de chauffage suite au branchement à Givicad

Le raccordement primaire du chauffage à distance (CAD) qui desservira dès cet automne les trois bâtiments scolaires, la Maison communale et le Rural est désormais terminé. Il convient dès lors d'entreprendre les travaux d'installation du réseau secondaire, c'est-à-dire la mise hors service des installations actuelles, le démontage des chaudières et citernes à mazout et leur évacuation, le raccordement au nouvel échangeur du Groupe E, la liaison et l'alimentation avec la Maison communale aux fins d'utiliser cette eau chaude distribuée à 90°.

Pour chiffrer les coûts relatifs à ces travaux, nous avons mandaté notre ingénieur-conseil afin de recueillir les divers appels d'offres auprès des entreprises spécialisées. Il s'agit notamment de travaux de fouilles, de mise hors service et démontage de citernes, de maçonnerie, d'électricité, d'équilibrage, de raccordements et d'alimentation, d'achat de compteurs de chaleur et d'honoraires. La somme globale de cette dépense est estimée à CHF 132'840 TTC.

Désirant profiter de l'opportunité de ces appels d'offres pour mettre en conformité le chauffage de la buvette de Chandolan, actuellement chauffée au mazout et dont l'échéance du changement de chaudière nous est imposée pour 2015, nous effectuerions ce raccordement au chauffage à gaz avec quelques mois d'anticipation. Pour rappel, en prévision de cette échéance, la buvette de Chandolan a déjà été reliée au réseau Frigaz simultanément aux travaux de raccordement de la RealSport Arena. Il n'est donc plus nécessaire de creuser, mais seulement de démonter la chaudière et la citerne actuelles pour y installer le nouveau système à gaz.

Ces coûts ne sont pas inscrits dans notre budget d'investissements 2014. Aussi, le Conseil communal propose d'effectuer la réalisation de ces raccordements et modifications d'installations en lieu et place de la réfection de la toiture du bâtiment scolaire 92 budgétisée à hauteur de CHF 300'000 et qui ne sera pas réalisée pour le moment. En effet, cette réfection s'avère moins urgente et moins importante depuis la disparition des particules corrosives émanant de l'ancienne chaufferie à mazout sur ce toit en zinc.

Par conséquent, le Conseil communal sollicite de l'Assemblée communale du 26 mai 2014 un crédit de **CHF 150'000**, montant à prélever des capitaux disponibles, pour financer les coûts de raccordements et les modifications des installations de chauffage des bâtiments communaux.

Réfection du réseau d'eau potable à la rue Pierre-Yerly et à la route de la Faye

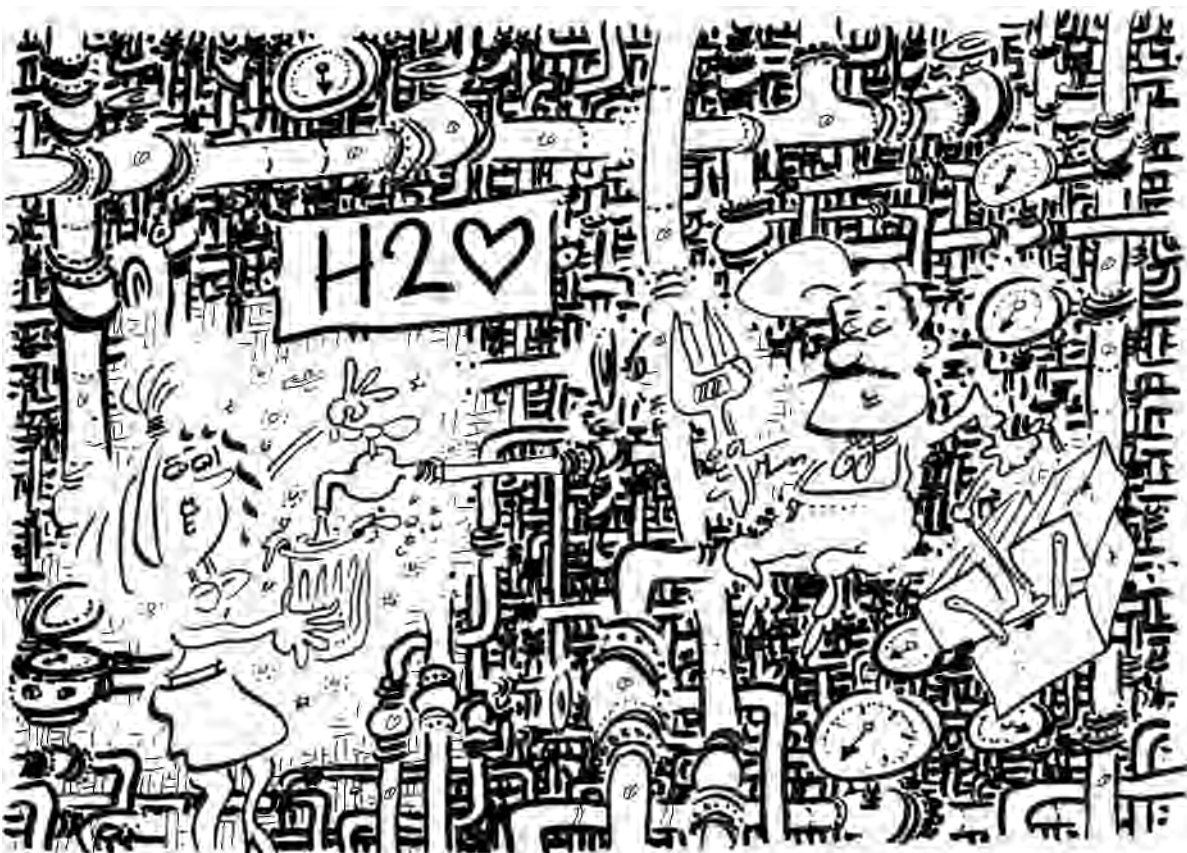
Le réseau communal d'alimentation en eau potable a une valeur de l'ordre de 15 millions de francs.

Le Conseil communal veille à une gestion durable et au maintien de ces installations à long terme, afin de garantir un approvisionnement et une défense anti-incendie de qualité, tout en limitant les pertes d'eau potable en raison de conduites insuffisamment étanches. Les ouvrages de distribution de l'eau potable doivent ainsi périodiquement être entretenus, réparés et, à terme, renouvelés.

Suite à des problèmes de fuites apparus en 2012 (route de la Faye) et 2013 (rue Pierre-Yerly), il a été constaté que certaines conduites dans ces quartiers étaient en mauvais état.

Un assainissement est par conséquent indispensable et nécessite la pose de nouvelles conduites sur près de 200 mètres. Le Conseil communal propose de réaliser en 2014 ces travaux devisés à CHF 100'000 afin d'éviter que de nouvelles fuites ou autres perturbations ne se produisent.

En conséquence, il sollicite de l'Assemblée communale du 26 mai 2014 un crédit de **CHF 100'000**, montant à financer par un emprunt. Celui-ci grèvera les comptes de fonctionnement d'un amortissement de 4% (CHF 4'000) et d'un intérêt de 2,5% (CHF 2'500), soit une charge annuelle totale de CHF 6'500.



Modification des statuts de Coriolis Infrastructures

Lors de l'Assemblée des délégués de Coriolis Infrastructures du 18 décembre 2013, les délégués ont débattu de la participation annuelle des cinq communes membres que sont Fribourg, Villars-sur-Glâne, Granges-Paccot, Corminboeuf et Givisiez. Ils ont décidé d'augmenter cette participation, actuellement fixée à CHF 22,50 par habitant, à un montant maximum de CHF 32,50 en 2014.

Outre cette augmentation, le Comité de direction de Coriolis Infrastructures souhaite réduire le délai de convocation de l'Assemblée des délégués de 30 à 20 jours. Pour que ces mesures puissent entrer en vigueur avec effet rétroactif au 1er janvier 2014, il est nécessaire que les Législatifs des communes membres approuvent préalablement une modification de statuts.

Le message y relatif de Coriolis Infrastructures figure in extenso ci-après.

Vu le bienfondé des nouvelles dispositions prévues, le Conseil communal demande à l'Assemblée communale du 26 mai 2014 **d'approuver la modification des statuts de Coriolis Infrastructures**, telle que proposée par son Assemblée des délégués du 18 décembre 2013.



Message du Comité de direction à l'attention de l'Assemblée des délégués de Coriolis Infrastructures concernant la modification des articles 7, 15 et 24 des statuts de l'Association (délai de convocation et contribution annuelle des communes).

1. RAPPEL DU CONTEXTE

En 1999, cinq communes s'unissaient avec la vision audacieuse de réaliser et de faire fonctionner deux infrastructures culturelles d'ampleur pour leurs citoyens : un centre de création scénique et une salle d'envergure pouvant accueillir de grandes productions internationales.

En 2003, ces communes profitaient de l'opportunité de l'implantation d'une maison de jeu à Granges-Paccot pour négocier un excellent accord avec la Société Fribourgeoise d'animation touristique SA (Casino Barrière) permettant à Coriolis Infrastructures de bénéficier de versements du Casino et à ce dernier de bénéficier d'allègements fiscaux de la part de la Commission fédérale des maisons de jeux (CFMJ). Cette convention fructueuse, qui a rapporté 8% puis 12,5% du produit net des jeux dès 2007, a permis à notre association d'économiser plus de 14 millions de francs en dix ans.

Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
Produit net jeux	8%	8%	8%	8%	12.5%	12.5%	12.5%	12.5%	12.5%	12.5%	total
CHF (en millier)	472	711	869	1'019	1'814	1'979	2'018	1'915	1'959	1'895	14'651

2. ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES FINANCIÈRES

L'ouverture d'un casino à Neuchâtel en novembre 2012 a renforcé la tendance à la baisse constatée sur le marché suisse suite à l'interdiction de fumée passive et aux nouvelles habitudes de jeux sur internet. Selon les dernières estimations, l'apport du casino devrait se monter à CHF 1'600'000.- en 2013 (budget : CHF 1'900'000). La baisse devrait se poursuivre sur 2014. Cette diminution se répercutera directement sur les comptes de Coriolis Infrastructures.

Tant le casino que le comité de Coriolis Infrastructures tablent dès 2015 sur une stabilisation, puis une reprise progressive des apports financiers de la part du casino. Il paraît toutefois illusoire d'escompter, à moyen terme, une augmentation substantielle des montants versés par le casino ou un retour aux montants records enregistrés dans les années 2008 à 2011 (cf. tableau ci-dessus).

3. MESURES ENVISAGÉES

Après analyse, le Comité de direction n'a eu d'autre choix que d'envisager la mise en œuvre rapide et simultanée des **quatre mesures** suivantes pour faire face à cette situation :

a) Diminution du mandat de prestations de la Fondation Equilibre et Nuithonie :

Le Comité de direction a demandé à la Fondation de participer à l'effort financier, en diminuant le montant alloué à cette dernière. Un groupe de travail composé de représentants de Coriolis Infrastructures et de la Fondation évalue actuellement les possibilités de diminution de charges et d'augmentation de produits. La programmation culturelle pour la saison 2013-2014 étant d'ores et déjà bouclée, la diminution envisageable pour l'année 2014 restera toutefois relativement modeste.

Dans ce contexte, il est à noter qu'en 8 ans d'activités, la Fondation n'a bénéficié d'aucune indexation du montant versé par Coriolis Infrastructures. Au regard d'autres salles de spectacles de même ampleur, elle ne bénéficie pas d'un soutien surdimensionné. Equilibre et Nuithonie répondent surtout aux attentes du public, des citoyens et des politiques, puisqu'elles peuvent se targuer d'offrir à plus de 35'000 spectateurs une grande qualité artistique et une gestion rigoureuse. Néanmoins, au vu des prévisions financières, une diminution plus marquée du montant attribué à la Fondation en 2015 et 2016 apparaît incontournable. L'idée est que la Fondation retrouve les 2,2 mios à partir de 2018.

2013	2,2 mios	2015	2,05 mios	2017	2,15 mios
2014	2,15 mios	2016	2,10 mios	2018	2,2 mios

b) Diminution des investissements en faveur des autres institutions :

Les cinq Communes ont été préceuses en matière de politique culturelle. La rubrique «Autres investissements» leur a permis de participer très activement à cette politique, en faisant bénéficier d'autres institutions culturelles (telles que La Spirale, Fri-son, Le Théâtre des Osses, l'Ancienne Gare, etc.). Selon notre Règlement d'affectation, approuvé par la CFMJ, la contribution à ces «Autres investissements» fait en outre partie des critères d'affectation à respecter par notre Association. Cependant tout un chacun doit participer à l'effort, raison pour laquelle le Comité de Direction envisage de réduire substantiellement ces autres investissements dans les prochaines années.

c) Reconstitution progressive du capital :

L'existence d'un capital d'environ un demi-million de francs a permis à Coriolis Infrastructures d'absorber la chute subite des versements du Casino, sans remettre en cause ses engagements à court terme. Pour l'avenir, il est indispensable de reconstituer progressivement ce capital, afin d'assurer à l'association une gestion lui permettant de parer à un éventuel autre coup dur, en particulier en cas de potentiel refus de l'allégement fiscal par la CFMJ, dont le risque doit être pris en compte à chaque exercice.

d) Augmentation de la participation des communes-membres :

Selon l'article 15 des statuts de Coriolis Infrastructures, la participation annuelle des communes-membre se monte actuellement à 22.50 francs par habitant (dont Fr. 2.50 affectés au fonds de rénovation). Les perspectives financières démontrent l'absolue nécessité d'augmenter la participation par habitant, sans quoi le capital sera inexistant courant 2014 déjà. Le Comité demande donc à l'assemblée des délégués d'augmenter la participation annuelle des com-

munes-membres à un montant maximum de 32.50 francs par habitant. Dans cette limite maximale, les contributions communales seront ainsi adaptées annuellement en fonction de l'évolution financière et diminueront dès que la situation le permettra.

Outre les mesures précitées, le Comité de direction envisage également **deux autres démarches**, dont l'aboutissement échappe toutefois au pouvoir de décision de notre association, à savoir :

e) Adhésion de nouvelles communes à Coriolis Infrastructures.

f) Concertation avec les autres organes de subventionnement.

4. DIMINUTION DU DÉLAI DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

Le délai de convocation de l'assemblée des délégués est actuellement de 30 jours (art. 7 des statuts). Le Comité de direction souhaite profiter de la présente modification des statuts pour réduire ce délai à 20 jours, conformément à ce qui se pratique usuellement dans les autres associations de communes.

5. PROCHAINES ÉTAPES

En ce qui concerne le calendrier, le Comité a retenu le principe d'une entrée en vigueur de la modification statutaire au **1^{er} janvier 2014**.

A cet effet il s'agira dans un premier temps de soumettre cette proposition à l'assemblée des délégués. S'agissant d'une modification essentielle des statuts (art. 113 LCo), celle-ci devra ensuite être approuvée par les législatifs des trois quarts des communes représentant les trois quarts de la population. Dans un troisième temps, la modification devra encore être soumise pour approbation à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. Cette approbation ne pourra vraisemblablement intervenir qu'en juin 2014, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014.

6. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction propose à l'Assemblée des délégués de procéder aux modifications suivantes des articles 7 alinéa 4, 15 alinéa 1 et 3 et 24 alinéa 3 des statuts :

Article 7 : Assemblée des délégués

1 [inchangé]

2 [inchangé]

3 [inchangé]

4 Le Comité de direction adresse la convocation à chaque Conseil communal **au moins vingt jours** à l'avance, avec l'ordre du jour, les documents à adopter et des commentaires explicatifs. [suite inchangée].

Article 15 : Répartition des charges

1 Les communes membres versent à l'association une contribution annuelle proportionnelle à leur population légale arrêtée à la fin de l'année précédente, d'un montant maximal de Fr. 32.50 par habitant. Dans cette limite, la contribution annuelle est fixée par le Comité.

2 [inchangé]

3 Le comité de direction peut exiger de chaque commune des acomptes sur le montant de sa contribution. Il communique aux communes d'ici au 15 octobre au plus tard le montant prévisionnel de la participation annuelle pour l'année suivante.

Article 24 : Entrée en vigueur

1 [inchangé]

2 [inchangé]

3 Les modifications des articles 7 alinéa 4 1ère phrase et 15 alinéa 1 et 3 entrent en vigueur le 1er janvier 2014.

Coriolis Infrastructures
Le Président : Carl-Alex Ridoré, Préfet
La gestionnaire du Fonds : Natacha Roos
Fribourg, le 15 novembre 2013

Givisiez vise le label «Cité de l'énergie»



A l'instar de nombreuses communes suisses, Givisiez s'est inscrite en juin 2013 en qualité de membre de l'Association «Cité de l'énergie» avec l'ambition d'obtenir cette honorable reconnaissance. Ce label n'est pas seulement une marque mais un processus global conduisant les communes qui s'y engagent vers une politique durable en matière d'environnement, de transport et d'énergie, à travers diverses étapes menant à l'octroi du label.

LES ÉTAPES

- Devenir «membre de l'Association Cité de l'énergie» représente le premier pas vers le label Cité de l'énergie.
- L'étape «Partenaire en processus» constitue un pas supplémentaire : c'est la reconnaissance pour les communes qui structurent leur politique énergétique avec les instruments du label Cité de l'énergie. Les communes, villes ou régions ayant réalisé ou planifié au moins 50% des mesures possibles obtiennent le label Cité de l'énergie.
- Cité de l'énergie eea GOLD: l'«European Energy Award® GOLD» est la plus haute distinction des Cités de l'énergie. Pour l'obtenir, plus de 75% des mesures possibles doivent être réalisées ou planifiées.

OÙ EN EST-ON ACTUELLEMENT ?

Six domaines importants en matière de politique énergétique ont été analysés en profondeur, à l'aide d'un catalogue de mesures standardisées, par notre conseillère externe accréditée par l'Association Cité de l'énergie :

- Aménagement du territoire, constructions
- Bâtiments et équipements communaux
- Approvisionnement et dépollution
- Mobilité
- Organisation interne
- Communication et coopération

A ce jour, un état des lieux détaillé de Givisiez a déjà été dressé et présenté lors de la séance du Conseil communal du 10 mars 2014 par notre conseillère externe en énergie.

QU'A-T-ON DÉJÀ ENTREPRIS ?

De nombreux investissements ont déjà été entrepris en vue de satisfaire aux nouvelles exigences fédérales et en conformité avec une politique énergétique durable et orientée vers l'avenir :

- Mise en œuvre de mesures d'économie dans l'éclairage public.
- Etiquetage énergétique et analyse thermographique de nos bâtiments et du Manoir -Certificat énergétique cantonal des bâtiments- (CECB).
- Raccordement au chauffage à distance pour les bâtiments communaux et quelques immeubles privés.
- Mandat d'une étude du potentiel énergétique solaire pour nos immeubles et les zones industrielles.
- Commande d'une offre de comptabilité pour la mobilité.
- Mise en place du standard «Achats responsables», instrument pratique permettant aux administrations communales d'acheter écologique.

QUE DOIT-ON ENCORE ENTREPRENDRE ?

Certaines mesures simples et efficaces peuvent rapidement apporter des améliorations significatives, simplement en appliquant systématiquement une «chasse au gaspillage». Néanmoins, il reste un travail important à fournir afin d'atteindre tous les objectifs. Il convient maintenant de mettre en place un plan d'actions visant à satisfaire aux mesures planifiées (par ex. le Plan communal des énergies), corollaires du Plan d'aménagement local (PAL), en cours de révision. Il faudra également prévoir de résorber les manques et les points faibles décelés par l'état des lieux.

Le Conseil communal, par sa commission de l'énergie, encourage vivement les citoyens à adhérer à cette vision énergétique pour le futur. Il va renforcer sa politique de communication sur l'énergie et, par le biais du site internet communal, compléter les informations utiles paraissant actuellement dans le P'tit Givi.

RECHERCHE, INFORMATIONS ET LIENS UTILES :

Afin d'étoffer sa commission de l'énergie, actuellement représentée par les membres des dicastères concernés, **le Conseil communal recherche un(e) à deux citoyennes/citoyens motivé(e)s par ce défi**. Les personnes intéressées voudront bien en faire part au secrétaire communal; merci.

Liens:

www.citedelenergie.ch/fr/
www.fr.ch/sde
www.2000watt.ch/fr/
www.energo.ch
www.suisseenergie.ch/fr-ch/home.aspx
www.cecb.ch
www.energie-environnement.ch
www.topten.ch
www.achats-responsables.ch

Mise en place de zones 30 km/h

Priorité au respect !



Suite à l'approbation par l'Assemblée communale du 23 mai 2012, le Conseil communal a fait établir le projet de détail concernant la mise en place de zones 30 km/h dans les secteurs résidentiels suivants :

- le quartier de Beauséjour Sud (routes de Jubindus et d'Alcantara, rues des Grives et des Alouettes).
- le quartier de la Verna / Fin-de-la-Croix.
- le quartier de Bellevue (route du Mont-Carmel, chemin de Nazareth, impasse de la Colline).
- la place d'Affry et le centre-village (entre les numéros 30 et 40 de la route du Château-d'Affry, route de l'Épinay, place de-Boccard, impasse des Hiboux et chemin du Tiguellet).

Ce projet a été réalisé par des spécialistes de la circulation et du génie civil et approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC), le 3 décembre 2013, sur préavis du Service des ponts et chaussées.

Les travaux sont en cours de réalisation et devraient se terminer durant le printemps 2014.

Cette limitation de vitesse à 30 km/h permettra d'améliorer la sécurité et la qualité de vie dans les quartiers résidentiels, de limiter les émissions sonores et les substances nocives.

Il est utile de rappeler quelques prescriptions légales prévalant dans les zones 30 :

- La vitesse maximale est fixée à 30 km/h.
- Les véhicules ont la priorité sur les piétons.
- C'est la priorité de droite qui s'applique (sous réserve d'une signalisation particulière).
- La traversée de la chaussée est autorisée partout, à l'exception des secteurs où les passages piétons ont été maintenus, notamment aux abords des écoles et de l'EMS Le Manoir.

Pour les conducteurs, conduisez votre voiture, votre moto ou votre vélo d'une manière prévenante et faites preuve de sagesse au volant :

- Cédez la priorité aux piétons qui veulent traverser la chaussée.
- Roulez d'une manière prudente et prévenante.
- Faites attention aux enfants jouant dans la rue et aux personnes âgées.
- Etablissez un contact visuel avec les autres usagers.
- Soyez prêts à réduire votre vitesse.

Pour les piétons, vous êtes libres de traverser la chaussée partout (aussi en dehors des passages pour piétons). Cependant, vous ne bénéficiez pas de la priorité. Il faut donc toujours regarder où l'on va :

- Etablissez un contact visuel avec les conducteurs.
- Pour les enfants, la consigne est claire : s'arrêter au bord du trottoir, puis «regarder – écouter – traverser» (comme sur les passages pour piétons).

Le Conseil communal vous remercie de respecter ces règles et principes de comportement afin de garantir la sécurité de l'ensemble des usagers de la route !

INDISPENSABLE POUR VOTRE SÉCURITÉ




- Pour la sécurité de tous les usagers de la route, respectez la vitesse 30 km / h.
- Attendez-vous à tout moment à la présence d'enfants qui jouent.
- Respectez la priorité de droite des autres véhicules.


Vie sportive, culturelle et sociale

APPRENDRE LA MUSIQUE, LE DEBUT D'UNE PASSION


Viens rejoindre
notre Ecole de musique
et/ou
notre ensemble
de jeunes musiciens!




— Cours d'initiation à la musique
— Cours individuels d'instrument
— Pratique de l'instrument en groupe




organisés par
l'Ecole de musique de





La Concordia de Fribourg
Corps de musique officiel de la
Ville de Fribourg
Harmonie d'excellence - Fondée en 1882



L'Ecole de musique de la Concordia vous propose un enseignement et une formation de qualité dispensés par des professionnels.

Cours d'initiation à la musique (enfants dès 5 ans)
Eveil à la musique
Cours interactifs pour débutants
Acquisition des bases pour la pratique d'un instrument


Cours individuels d'instrument pour débutants et avancés

- Bois : basson, clarinette, flûte, hautbois et saxophone
- Cuivre : cor, euphonium, trombone et trompette
- Percussion : batterie, claviers, grosse caisse et timbales

Corps des cadets de la Concordia (1 fois/semaine de 18h00 à 19h30)
Apprentissage et pratique de l'instrument en groupe dans un ensemble de jeunes musiciens
Découverte du répertoire pour harmonie

Information
Pour de plus amples informations, vous pouvez nous contacter par courriel à ecole@laconcordia.ch ou au ☎ 079/ 179 06 49.

Inscription
Au moyen du formulaire d'inscription en ligne sur www.cadets-laconcordia.ch



du Bois de Moncor...



Un site pédagogique est actuellement en construction à la forêt de Moncor sur la commune de Villars-sur-Glâne. Il sera opérationnel au mois de mai 2014. L'idée est d'y présenter l'arbre et la forêt en proposant jeux, activités et devinettes sur deux boucles didactiques comprenant plus de 30 postes.

Au bois d' mon cœur

son fonctionnement

Ouvert toute l'année, le site pourra accueillir classes d'écoles, familles et amoureux de la forêt. Un pavillon d'accueil, une scène forestière, 3 canapés forestiers ainsi qu'une place de pique-nique constituent un véritable village pédagogique en forêt.



sa thématique

À la découverte de l'arbre et la forêt, de nombreuses thématiques sont vulgarisées : feuille ou aiguille, tous au soleil, unis contre le vent, le parcours des fourmis, âge de l'arbre, fruits et graines, la colline mystère, stère ou mètre cube, histoires forestières, la soif d'un arbre, belles dailles et bien d'autres encore. Un véritable festival pédagogique et ludique attend le visiteur.

son pavillon d'accueil

Toutes les informations utiles s'y trouveront ainsi qu'un lieu à l'abri afin de préparer sereinement son excursion ou sa balade.

sa scène forestière

Servant d'abri en cas d'intempéries, permettant la présentation de petits spectacles, la scène est l'emblème du site. Sa construction innovatrice utilisant troncs de chêne bruts et simples lattes de bois offre aux utilisateurs une ambiance architecturale originale et détonante.



ses canapés

Une palissade de bois, un creux du feu et quelques rondins pour s'asseoir permettent l'accueil de petits groupes ou d'une classe d'école. Ces structures rudimentaires offrent un abri en cas d'intempéries et procurent une ambiance chaleureuse et conviviale.



son inauguration

Samedi 17 mai 2014 dès 9h00 : inauguration du site sous forme de portes ouvertes, animations des postes par des classes d'école, 11h00 partie officielle suivie d'un apéritif et de grillades, spectacle de clôture sur la scène forestière à 15h00.

le dico utile

www.auboisdemoncoeur.ch

Hauterive, 2014

Service des forêts et de la faune, Frédéric Schneider
Ingénieur forestier du 1^{er} arrondissement

Illustrations et conception du site: Nikola Zanic, Echo communication



les Ligues de santé

du canton de Fribourg

Ligue contre le cancer | diabètefribourg | Ligue pulmonaire | CIPRET Centre de prévention du tabagisme | Centre de dépistage du cancer du sein | Registre des tumeurs | Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat. Contactez-nous.

Ligue fribourgeoise contre le cancer



- o Aide et soutien aux malades du cancer et à leurs proches
- o Activités d'information et de prévention
- o Registre des tumeurs
- o info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- o Tél. 026 426 02 90

diabètefribourg



- o Enseignement infirmier, diététique, soins et conseils pour les personnes diabétiques
- o Activités d'information et de prévention
- o info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch
- o Tél. 026 426 02 80

Ligue pulmonaire fribourgeoise



- o Soins, conseils et soutien pour les malades respiratoires
- o Remise des appareils respiratoires
- o Activités d'information et de prévention
- o info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch
- o Tél. 026 426 02 70

CIPRET Centre de prévention du tabagisme



- o Campagnes de prévention, aide à l'arrêt
- o info@cipretfribourg.ch – www.cipretfribourg.ch
- o Tél. 026 425 54 10

Centre de dépistage du cancer du sein



- o La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- o Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein
- o dépistage@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- o Tél. 026 425 54 00

Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo



- o Soutien, orientation et conseil lors de situations de maladies graves, pour les personnes concernées, les bénévoles et les professionnels.
- o voltigo@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- o Tél. 026 426 00 00

Information – prévention



- o Espace information-prévention au Quadrant avec programme d'activité
- o Programme « santé en entreprise »
- o info@liguessante-fr.ch – www.liguessante-fr.ch
- o Tél. 026 426 02 66

Route St-Nicolas-de-Flüe 2
CP 96 / 1705 Fribourg

Tél. 026 426 02 66
Fax 026 426 02 88

www.liguessante-fr.ch
info@liguessante-fr.ch



cipret

Fribourg · Freiburg
Prévention du tabagisme
Tabakprävention

Arrêter de fumer...mission possible !

En réponse aux risques pour la santé que représente la consommation de tabac, le CIPRET* s'emploie, entre autre, à soutenir les fumeurs et fumeuses qui souhaitent retrouver la liberté d'une vie sans tabac.

Pourquoi arrêter de fumer ?

Choisir de vivre sans tabac c'est être libre, miser sur la santé, profiter de la vie plus longtemps et disposer de plus d'argent pour les loisirs.



Vous souhaitez faire partie des 19% d'ex-fumeur-euse-s du canton de Fribourg, ça tombe bien, c'est aussi notre mission !

Pour optimiser vos chances de réussite, le CIPRET vous propose :

**Coaching
stop-tabac en
4 séances**

**Cours
stop-tabac en
groupe**

Entretien d'orientation

Conseils ponctuels et soutien personnalisé

1. Faire le point

Analyser vos habitudes de consommation et planifier l'arrêt

2. Préparation

Identifier vos ressources et développer des alternatives

3. Action

Arrêter et utiliser les stratégies pour maintenir la décision

4. Consolidation

Renforcer les acquis pour prévenir les rechutes

Tarifs

CHF 200.-
Coaching individuel

CHF 150.-
Cours de groupe

CHF 50.-
Entretien d'orientation

**Avec l'aide d'un spécialiste vous augmentez vos chances de réussite d'environ 50%.
Prenez rendez-vous et devenez non-fumeurs/euses !**

* Le CIPRET Fribourg - Centre de prévention du tabagisme – fait partie des Ligues de santé du canton de Fribourg et met en œuvre le programme cantonal de prévention du tabagisme sur mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales.

Centre de prévention du tabagisme
Fachstelle Tabakprävention
Route St-Nicolas-de-Flüe 2, Case postale 96
1205 Fribourg · Freiburg
T 026 425 54 10 · F 026 426 02 88
info@cipretfribourg.ch

www.cipretfribourg.ch

MODIFICATION DE LA LOI FÉDÉRALE SUR LES SUBSTANCES EXPLOSIVES

La Police cantonale informe :

Jusqu'à ce jour, à l'occasion de festivités telles que le 1^{er} août, les fêtes de fin d'année ou autres, les feux d'artifice de la catégorie 4 pouvaient être acquis et mis à feu sans autorisation particulière.

A partir du 1^{er} janvier 2014, conformément à la Loi fédérale sur les substances explosives, l'artificier devra bénéficier d'un permis d'emploi l'autorisant à manipuler des feux d'artifice de la catégorie 4. Il s'agit d'un document qui est émis par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Des détails concernant cette formation sont disponibles sur la page WEB de la Police cantonale www.policefr.ch.

Avec la révision de la loi, l'acquisition et la mise à feu de cette catégorie d'engins pyrotechniques nécessiteront également une autorisation. Celle-ci est octroyée en même temps par la Police cantonale, la Commune et la Préfecture. Le requérant adressera sa demande à la Police cantonale. Le formulaire peut être téléchargé sur la page WEB de la Police cantonale.

En ce qui concerne l'utilisation des feux d'artifice des catégories 1 à 3, la réglementation reste inchangée.

En cas de question, vous avez la possibilité de vous adresser à la Police cantonale, bureau des armes et explosifs, tél. 026 305 16 35 ainsi que sur le site Internet www.policefr.ch.

Feux d'artifice catégorie 1

- *Engins pyrotechniques avec un potentiel de danger réduit.* Peuvent être utilisés à l'intérieur des bâtiments. La vente est autorisée aux enfants à partir de 12 ans.
Ex. Allumettes de Bengale, bombes de table, ladycracker.

Feux d'artifice catégorie 2

- *Engins pyrotechniques avec un potentiel de danger limité.* Peuvent être utilisés à l'extérieur, sur des petites surfaces. La vente est autorisée aux enfants à partir de 16 ans.
Ex. volcans jusqu'à 250 g net, fusées jusqu'à 75 g net, soleils jusqu'à 100 g net, chandelles romaines jusqu'à 50 g net.

Feux d'artifice catégorie 3

- *Engins pyrotechniques ayant un potentiel de danger élevé.* Ne peuvent être utilisés qu'à l'extérieur et sur des surfaces de grande envergure. La vente n'est autorisée qu'aux personnes à partir de 18 ans.
Ex. fusées jusqu'à 500 g net, batteries, volcans jusqu'à 750 g net

Feux d'artifice catégorie 4

- *Grosses batteries et compositions nécessitant une autorisation à partir du 1^{er} janvier 2014 pour leur acquisition, mise à feu et un permis d'emploi pour leur manipulateur.*

**Les pompiers s'engagent et engagent ...
*Êtes-vous intéressés ? Alors rejoignez-nous !***

Dans le cadre du renouvellement de leur effectif, les pompiers de Givisiez sont à la recherche de forces vives pour consolider et compléter leurs rangs.

Nous sommes des pompiers non professionnels très bien formés et disposons de matériels d'intervention performants. Ce service à la population est effectué avec sérieux dans un esprit de camaraderie très sympa.

Les personnes intéressées à intégrer cette grande famille des pompiers de Givisiez peuvent s'inscrire auprès du service du feu à l'adresse e-mail : pompiers@givisiez.ch ou par téléphone au 079 250 18 18.

Une séance d'information aura lieu le lundi 8 septembre 2014 à 19h00
au local du feu, route du Crochet 1 à Givisiez
(merci de vous inscrire)

CONDITIONS :

- ☞ Être un homme ou une femme domicilié sur le territoire de la Commune de Givisiez.
- ☞ Être âgé entre 18 et 35 ans avec une bonne condition physique.
- ☞ Être disponible et prêt à assumer des services à la population.

Les sapeurs-pompiers reçoivent une solde prévue par le règlement.

Dans l'attente de vous rencontrer au service du feu, recevez nos meilleures salutations

Cdt Fragnière Cédric



Vous êtes jeune, actif, bientôt ou déjà à la retraite
Vous recherchez un nouveau défi
Vous avez déjà une formation esa ou J&S
Vous pratiquez du sport et désirez faire une formation dans le sport des Adultes esa
Vous avez le contact facile et une sensibilité particulière pour les Seniors
Vous êtes dynamique et avez du temps à disposition

Pro Senectute cherche

Moniteurs ou Monitrices de gym

Renseignement et information : Claudine Crausaz,
Responsable formation des Adultes esa
Tél. : 026 347 12 40, [claudine.crausaz @fr.pro-senectute.ch](mailto:claudine.crausaz@fr.pro-senectute.ch)



La bibliothèque communale de Givisiez, c'est ...

3 bibliothécaires pour vous accueillir

10.30 heures d'ouverture au public hebdomadaire

3.30 heures d'ouverture pour les classes

14'000 livres et documents à votre disposition

et ...

1 nouvelle adresse du site internet :

<http://biblio.givisiez.ch>

Les bibliothécaires qui se réjouissent de vous accueillir,
au Rural, route du Château-d'Affry 30, à Givisiez :

en périodes scolaires :

mardi de 15h30 à 19h00

mercredi de 13h30 à 16h00

jeudi de 15h30 à 18h00

samedi de 10h00 à 12h00

durant les vacances :

jeudi de 15h30 à 18h00

samedi de 10h00 à 12h00

sauf le samedi de l'Ascension,
le samedi entre Noël et Nouvel-An
ainsi qu'à Pâques.



SAMARITAINS DE BELFAUX

Cours organisés pour le public

A. COURS DE SAUVETEUR

Ce cours est **obligatoire** pour toutes les personnes qui devront passer leur **permis de conduire** !

BUT DU COURS: vous apprenez par des gestes simples les mesures immédiates pour sauver des vies.

DURÉE: 10 heures
PRIX: Fr. 150.-

NOUVEAU : cours de sauveteur avec eLearning: la théorie sur l'ordinateur et la pratique dans votre section !
Prix : 120.-

B. COURS DE BASE BLS-AED

Lors d'un accident cardiaque, chaque minute compte !

BUT DU COURS: Vous apprendrez les bases importantes d'anatomie, saurez reconnaître un accident cardiaque et pourrez prendre les mesures appropriées jusqu'à ce que le patient soit pris en charge par des professionnels.

BLS signifie « bilan, massage cardiaque, respiration artificielle »

AED signifie « défibrillateur automatique externe »

DURÉE: 6 heures
PRIX: Fr. 180.-

C. COURS DE SAMARITAINS



Ce cours s'adresse à toutes les personnes qui ont déjà suivi un **cours de sauveteur** et qui désirent approfondir leurs connaissances en premiers secours.

BUT DU COURS: Ce cours traite l'évaluation correcte de l'état d'un patient, le traitement des plaies cutanées, les fractures, les entorses, les troubles du système cardio-vasculaire, les insulations, l'anatomie, la pharmacie de ménage etc.

DURÉE: 14 heures
PRIX: Fr. 180.-

D. COURS D'URGENCES CHEZ LES PETITS ENFANTS (UPE)

Ce cours s'adresse aux parents d'enfants en bas âge, aux mamans de jour, aux baby-sitters, aux grands-parents, aux enseignants ainsi au personnel des crèches.

BUT DU COURS: Vous apprenez à exécuter les mesures immédiates pour sauver la vie d'une manière adaptée à l'enfant. Vous apprenez également les gestes en cas de brûlures, noyade, hémorragie, intoxication, affections respiratoires, traumatismes crânio-cérébraux etc.



DURÉE: 8 heures
PRIX: Fr. 120.- pour 1 personne et Fr. 160.- pour un couple

E. COURS URGENCES DANS LE SPORT

BUT DU COURS: Premiers secours en cas d'urgence et de maladie pendant le sport, Comportement en cas d'urgence, Alarmer correctement, Observation du patient, Prévention dans le sport.



DURÉE: 6 heures
PRIX: Fr. 120.-

F. COURS REFRESHER (COURS DE RECYCLAGE COURS DE SAUVETEUR)

BUT DU COURS: Schéma ABCD, Dégagement d'urgence, alarme, Evaluation du patient, Mesures immédiates pour sauver la vie, Réanimation cardio-pulmonaire.

DURÉE: 3 heures
PRIX: Fr. 90.-



Tous nos cours se déroulent au **centre paroissial de Belfaux, salle 01**

026 475 11 32 ou 079 218 73 79
www.samaritains-belfaux.ch

Distribution de comprimés d'iode à l'automne 2014

Des comprimés d'iodure de potassium (comprimés d'iode) sont distribués tous les dix ans à titre préventif à la population résidant à proximité des centrales nucléaires suisses. Le Conseil fédéral a désormais élargi le rayon de distribution, le faisant passer de 20 à 50 kilomètres. Lors de la prochaine distribution prévue à partir de l'automne 2014, des comprimés d'iode seront directement fournis à l'ensemble des ménages et entreprises de Givisiez.

C'est en 2004 que la Confédération a distribué pour la dernière fois des comprimés d'iodure de potassium à la population des communes situées dans un rayon de 20 kilomètres autour des centrales nucléaires suisses. En dehors de cette zone, les comprimés ont été stockés de manière décentralisée afin de pouvoir être distribués en cas de besoin. En janvier 2014, le Conseil fédéral a décidé d'élargir le rayon de cette distribution directe à titre préventif, le faisant passer de 20 à 50 kilomètres.

Lors de la prochaine campagne d'échange et de distribution prévue à partir de l'automne 2014, des comprimés d'iodure de potassium seront ainsi distribués à l'ensemble des ménages, entreprises et institutions publiques situés dans un rayon de 50 kilomètres autour des centrales nucléaires de Mühleberg, Gösgen, Beznau et Leibstadt. Givisiez est donc concernée.

Vous ne devez rien entreprendre. L'ensemble des ménages et entreprises de Givisiez seront informés par la Confédération automatiquement et de manière détaillée avant la distribution prévue à partir de l'automne 2014.

Pourquoi des comprimés d'iode?

Les comprimés d'iodure de potassium contribuent à améliorer la sécurité de la population résidant à proximité d'une centrale nucléaire. Lors d'un incident grave survenant dans une centrale, de l'iode radioactif peut être émis dans l'air ambiant. Une fois inhalé, cet iode se fixe dans la glande thyroïde. Les comprimés d'iode préviennent l'accumulation d'iode radioactif dans la glande thyroïde.

Pour de plus amples informations: www.kaliumiodid.ch/fr/.

Informations complémentaires

Service d'approvisionnement en iodure de potassium
ATAG Organisations économiques SA
Tony Henzen, Karin Jordi
Tél.: 031 380 79 77
kaliumiodid-versorgung@awo.ch



DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE GIVISIEZ

Devoir d'information des distributeurs d'eau potable

Conformément à l'article 5 de l'ordonnance du Département Fédéral de l'Intérieur (DFI), en vigueur depuis le 23 novembre 2005, tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée au moins une fois par année.

En 2013, environ 290'000 mètres cube d'eau potable ont été fournis au réseau de la commune par « le consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines ».

Nous énumérons ci-dessous les principales données concernant l'eau provenant du consortium :

En 2013, l'eau fournie par le Consortium à la commune de Givisiez provenait à environ 27% du lac de la Gruyère et à environ 73% des sources de la Tuffière à Corpataux-Magnedens.

La chaîne de traitement pour rendre l'eau du lac de la Gruyère potable se compose d'une pré-ozonation avec floculation, d'une filtration à l'aide de sable bi-couche, d'une ozonation intermédiaire puis d'une filtration à l'aide de charbon actif et d'une désinfection finale au bioxyde de chlore.

L'eau provenant des sources de la Tuffière subit un traitement préventif avec une installation UV (Ultraviolet).

Au total, deux échantillons d'eau potable ont été prélevés dans le réseau de la commune durant l'année 2013.

Tous les échantillons répondaient aux exigences légales sur la qualité micro-biologique et chimique de l'eau.

Le tableau ci-dessous présente les plages de valeurs de dureté et de teneur en nitrate de l'eau potable :

Paramètre	Valeur	Remarque
Dureté totale	25 degrés français	Assez dure (variation dans l'année de 17 à 28 degrés français)
Teneur en nitrate	9 à 17 mg/l	La tolérance légale est de 40 mg/l.

A noter encore que le site internet www.qualitedeleau.ch regroupe les informations sur la qualité de l'eau d'un grand nombre de communes de toute la Suisse, dont celles de votre commune.

Tout complément d'information peut être obtenu auprès des services industriels de la Ville de Fribourg à Givisiez :

tél. : 026 350 11 60

Fax : 026 350 11 64

e-mail : services.industriels@ville-fr.ch

Une nouvelle coupe!

